



**HAL**  
open science

## Mise en société du problème du nitrate

Christian C. Nicourt, Magalie Bourblanc

► **To cite this version:**

Christian C. Nicourt, Magalie Bourblanc. Mise en société du problème du nitrate. Chapitre 3 - Magalie Bourblanc (section 3.3.4). 2012. hal-02806228

**HAL Id: hal-02806228**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02806228v1>**

Submitted on 6 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Chapitre 3. Mise en société du problème du nitrate

---

## Auteurs

Christian Nicourt  
Magalie Bourblanc (section 3.3.4)

## Résumé

La littérature scientifique française en sciences sociales qui traite du nitrate embrasse deux siècles. Au 19<sup>e</sup>, c'est la question des odeurs qui est posée puis celle de la fabrication et du développement de l'azote minéral. Les mêmes questions se posent encore à bas-bruit dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'usage de l'azote devient un enjeu pour résoudre les pénuries alimentaires. Plus récemment émerge un phénomène de rurbanisation qui va accentuer le tournant environnemental des années 1970, pour transformer la question du nitrate en problème de pollution. C'est alors autant les manières de travailler des agriculteurs que les politiques publiques qui sont interpellées. Les porteurs de ces interpellations sont aussi bien des associations que des critiques internes des politiques publiques. Certes, d'un autre côté, des agriculteurs mettent en place des politiques volontaires. Cependant, l'exemple de ces expériences démonstratives des bonnes manières de travailler peine à faire « tâche d'huile », comme ce fut le cas pour la modernisation de l'après-guerre. Dès lors, la critique environnementale des pratiques agricoles qui se développe est l'expression d'une relation sociale problématique. Du point de vue des agriculteurs, la critique des manières de travailler tend à être reçue comme la critique des individus et d'un métier, réinterrogeant une dignité du métier qu'ils ont cherché à conquérir au long du dernier demi-siècle. Cette critique est d'autant plus problématique aujourd'hui, qu'elle prend pour cible des agriculteurs vulnérabilisés par leur isolement dans le monde rural comme parmi leurs pairs. Le cas breton est emblématique des débats contemporains sur l'usage du nitrate.

## Mots clés

Nitrate, pollution, nuisance, agriculture, élevage, réglementation, politique publique, programme d'action, association, travail, rurbanisation

## Chapitre 3. Mise en société du problème du nitrate

3.1. <i>Un cadre historique qui marque encore aujourd'hui les processus sociaux à l'œuvre, en France</i>	123
3.1.1. Les nuisances à l'origine de l'encadrement juridique de la pollution des élevages	123
3.1.2. La consommation d'azote, facteur de modernisation de l'agriculture, augmente lentement jusqu'aux années 1950	125
3.1.3. Une évolution forte du travail d'éleveur et une distanciation de la relation à la terre permises par la généralisation de la fertilisation azotée	126
3.1.4. Une lente traduction environnementale de la spécialisation des éleveurs	128
3.2. <i>L'ambiguïté d'approches volontaires et cogérées pour appliquer la directive « Nitrates »</i>	129
3.2.1. Ferti-Mieux : une vitrine professionnelle	130
3.2.2. Le Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole : les limites environnementales de la modernisation des élevages	131
3.3. <i>L'usage de l'azote dans une nouvelle configuration sociale</i>	133
3.3.1. Recomposition des territoires et changements des conceptions de l'usage de l'azote	133
3.3.2. Les expertises administratives sources de critiques internes des politiques publiques	135
3.3.3. Interrogations associatives et publiques sur la pollution des eaux par le nitrate	136
3.3.4. Interprétation du cas breton d'un point de vue de la science politique	138
3.3.5. La gestion du nitrate comme travail problématique pour les éleveurs	140
3.3.5.1. Les critiques du travail d'élevage	140
3.3.5.2. Critiques et isolement des éleveurs	141
3.3.5.3. L'astreinte des critiques	141
3.3.5.4. Des critiques insérées dans des territoires	142
3.3.5.5. Des critiques à la co-construction et à la démonstration du travail	143
3.4. <i>Conclusion du chapitre</i>	144
<i>Références bibliographiques citées</i>	145
<i>Analyse du corpus bibliographique du chapitre 3</i>	157

Ce chapitre s'intéresse à la construction historique et sociale de l'emploi agricole de l'azote et des questions et problèmes que cet emploi a fait émerger, dans le contexte national. L'histoire montre l'émergence de conceptions de l'usage de l'azote comme source de pollution autant que comme vecteur de modernisation de l'agriculture. Le chapitre détaille ensuite les interrogations sociétales sur les impacts engendrés par l'activité agricole sur les territoires ainsi que les stratégies de mise à l'agenda public qui en découlent (exemple de la Bretagne). L'analyse met en évidence les limites de la politique de maîtrise des pollutions azotées. Au final, le chapitre revient sur les conséquences de la situation actuelle pour les éleveurs pris entre une critique de leur métier et leur nécessaire insertion territoriale.

C'est l'inscription du nitrate comme problème dans la société française qui est ici interrogée. C'est pourquoi les sources mobilisées sont essentiellement celles de la littérature de langue française. Ouvrages de référence et articles scientifiques en constituent l'essentiel. La littérature « grise », ces nombreux rapports que produisent les institutions scientifiques et qui ne donnent pas toujours lieu à publications, a été également mobilisée ; de même que les rapports d'inspections réalisés à la demande de ministères ou d'institutions politiques. Les revues professionnelles et associatives ont aussi été prises en compte ; parce que sans elles, la compréhension des controverses que soulève l'usage agricole du nitrate resterait limitée.

### **3.1. Un cadre historique qui marque encore aujourd'hui les processus sociaux à l'œuvre, en France**

Historiquement, les nuisances liées aux élevages comprenaient le problème des odeurs et des corruptions ponctuelles des eaux. Dès le début du 19<sup>e</sup> siècle, un décret régit les relations entre les activités économiques et leur environnement ; il concerne les élevages porcins et laitiers. C'est notamment ce texte et ses déclinaisons ultérieures qui orientent encore aujourd'hui ces relations.

#### **3.1.1. Les nuisances à l'origine de l'encadrement juridique de la pollution des élevages**

Le décret impérial du 15 octobre 1810, « *relatif aux manufactures et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode* » est le cadre juridique fondateur pour fixer les relations entre les activités économiques et leur environnement (Massard-Guilbaud, 2010). Il s'agit d'encourager le développement des entreprises, et notamment celui de la chimie naissante, dans le contexte du « *passage à une guerre désormais économique entre les Etats* » (Chaptal, 1819). Pour cela, il convient de protéger ces entreprises des plaintes du voisinage. Le préambule du texte définit un compromis. D'un côté protéger la population : « *S'il est juste que chacun soit libre d'exploiter son industrie, le gouvernement ne peut, d'un côté tolérer que, pour l'avantage d'un individu, tout un quartier respire un air infect ou qu'un particulier éprouve des dommages dans sa propriété. J'admets que la plupart des établissements dont on se plaint n'occasionnent pas des exhalaisons contraires à la salubrité publique ; mais à coup sûr on ne saurait nier que ces exhalaisons ne soient fort désagréables et que par cela même, elles ne préjudicient aux propriétaires des maisons en les empêchant qu'ils ne louent ces maisons ou en les forçant, s'ils les louent, à baisser le prix de leurs baux. La sollicitude du Gouvernement embrassant toutes les classes de la société, il est de sa justice que les intérêts de ces propriétaires ne soient pas plus perdus de vue que ceux de manufacturiers* ». De l'autre, assurer le développement des entreprises : « *Tant que le sort de ces fabriques ne sera pas assuré, tant qu'une législation purement arbitraire aura le droit d'interrompre, de suspendre, de gêner le cours d'une fabrication, en un mot, tant qu'un simple magistrat de police<sup>1</sup> tiendra dans ses mains la fortune ou la ruine du manufacturier... Comment a-t-on pu espérer qu'une industrie manufacturière s'établirait sur des bases aussi fragiles ? Cet état d'incertitude, cette lutte continuelle entre le fabricant et ses voisins, cette indécision éternelle sur le sort d'un établissement paralysent, rétrécissent les efforts du manufacturier et éteignent peu à peu son courage et ses facultés* » (Guyton-Morveau and Chaptal, 1804).

---

<sup>1</sup> Le « *simple magistrat de police* » n'est pas une formulation méprisante, mais fait référence au texte du 21/9/1791 qui maintient, à titre provisoire, les anciens textes de polices. Ce qui entraîna une prolifération de situations différenciées. « *Du coup, chaque département, chaque nouvelle administration communale voulut élaborer les siens* ». Taillandier A. H., 1827. Traité de législation concernant les manufactures et ateliers dangereux et incommodes. Paris.

L'information du public et des prescriptions réglementaires sont alors destinées à gérer le compromis nécessaire au développement économique.

Le décret concerne d'emblée les élevages et fait figurer les porcheries dans la première classe, celle des établissements « *pour la création desquels il sera nécessaire de se pourvoir de l'autorisation du Ministre de l'Intérieur* ». Les porcheries sont ainsi d'emblée classées sur le même plan que les établissements les plus dangereux : « *artificiers, tueries, équarrissages, fours à chaux...* », avec les fabricants de « *suif brun, acide sulfurique, colle forte, soude artificielle, sel ammoniac, vernis, minium...* ». Les risques attribués aux porcheries sont alors les « *très mauvaises odeurs et les cris désagréables* ». Dans l'air, l'odeur a un statut particulier. Elle est aussi bien une incommodité insupportable que le signe de risques plus graves, dont les mécanismes sont au-delà de l'entendement. La théorie des miasmes ou des émanations putrides a construit une étiologie des épidémies où les odeurs prennent une place conséquente. Les « *vapeurs putrides (...) frappent les sens, et produisent sur les organes les moins délicats une impression pénible et repoussante qui se trahit par une répugnance instinctive et semble l'avertissement d'un danger réel* » (Tardieu, 1852).

Dans le préambule du décret, l'information du public et des prescriptions réglementaires sont conçus alors comme des outils de cohabitation des intérêts. « *Un moyen qui me paraît propre à concilier ce qu'on doit aux uns et aux autres serait d'arrêter en principe, que les établissements qui répandent une odeur forte et gênant la respiration ne seront dorénavant formés que dans les localités isolées. Une disposition semblable ne saurait nuire à ces établissements : le seul changement qu'elle apporterait à l'état de choses, c'est qu'au lieu d'être dans les villes où ils font naître des plaintes continuelles, ils se trouveraient dans des emplacements où ils n'incommoderaient personne. Ces considérations m'ont fait penser qu'il serait sage de dresser un tableau de ceux dont la formation ne sera plus permise dans les communes et qu'ils convient d'éloigner des habitations particulières* ». Le décret, en divisant les établissements en trois classes, précise l'organisation administrative de cet éloignement. Ceux de première classe « *ne pourront plus être formés dans le voisinage des habitations particulières* ». Il indique, dans son article 9, que « *l'autorité locale indiquera le lieu où les manufactures et ateliers (...) pourront s'établir et exprimera sa distance des habitations particulières. Tout individu qui fera des constructions dans le voisinage de ces manufactures et ateliers, après que la formation en aura été permise, ne sera plus admis à en solliciter l'éloignement* »<sup>2</sup>. En seconde classe, dans laquelle sont rangées les « *vacheries* », « *l'éloignement des habitations n'est pas rigoureusement nécessaire, mais il importe néanmoins de ne permettre leur formation qu'après avoir acquis la certitude que les opérations qu'on y pratique sont exécutées de manière à ne pas incommoder les propriétaires du voisinage, ni à leur causer des dommages* ». En troisième classe, « *seront placés les établissements qui peuvent rester sans inconvénients auprès des habitations, mais qui doivent rester soumis à la surveillance de la police* ».

Les prescriptions du texte se focalisent sur le principe d'éloignement. La notion d'éloignement est référée plus tard à l'aune de la densité des populations affectées. Elle est liée à la notion d'agglomération urbaine qui apparaîtra dans le décret du 3/5/1886.

Le décret tient en partie compte d'une conception politique issue de la Révolution française, qui vise à mettre en débat public les problèmes de la cité. La référence est ici aussi bien celle de la transparence-contrôle de Bentham (Bentham, 1791), que la multiplication des assemblées où s'interpellent les citoyens (Aberdam et al., 2006). Le texte restructure cet apport selon la conception napoléonienne, pour laquelle l'Etat remodèle la société. Dans cet esprit, les modes d'intervention du public sont différenciés. Les citoyens ne jouent un rôle important que pour les établissements de première classe, où « *tout particulier sera admis à présenter ses moyens d'opposition (...) la demande d'autorisation sera affichée dans toutes les communes à 5 km de rayon (...) les maires des communes auront les mêmes facultés* ». L'outil d'expression du public : l'information de commodo et incommodo, dénommée plus tard enquête de commodo et incommodo, est à l'origine de l'enquête publique actuelle.

L'étude des textes réglementaires met en évidence la poursuite des principes énoncés en 1810 et notamment l'éloignement des établissements classés. La loi de 1917 révèle les hésitations et les ambiguïtés du législateur face à l'agriculture. Celle-ci devient un milieu à protéger selon l'article 1<sup>er</sup>, qui introduit les Etablissements « *qui présentent des causes de danger ou des inconvénients, soit pour la sécurité, la salubrité ou la commodité de voisinage, soit pour la santé publique, soit encore pour l'agriculture* ». La loi du 20/4/1932 inscrit l'éloignement

---

<sup>2</sup> Ce point est toujours objet de litiges et de propositions parlementaire : ainsi des propos du sénateur Rudloff lors des débats de la loi d'Orientation agricole de 1980. Sénat, J.O. des débats, 21/5/1980.

dans une perspective d'aménagement urbain. Le décret du 20/5/1953 refond alors la nomenclature annexée : les porcheries sont classées en première classe à partir de 2 animaux « dans les agglomérations de 5 000 habitants et au-dessus » et ailleurs, au-dessus de 10 animaux. De 6 à 10 animaux, elles sont rangées en deuxième classe, en dehors des agglomérations. Les inconvénients énoncés sont « le bruit, l'odeur, le danger des mouches et l'altération des eaux », qui est mentionnée pour la première fois.

### **3.1.2. La consommation d'azote, facteur de modernisation de l'agriculture, augmente lentement jusqu'aux années 1950**

La question du nitrate a émergé, non pas comme problème de corruption des eaux, mais comme facteur de modernisation de l'agriculture, dans une période d'essor de la chimie, avec les débats sur la production et l'usage d'engrais artificiels. Certes, Chaptal contribua à l'essor de la chimie agricole (Chaptal, 1823), notamment au travers de la Société d'Encouragement de l'Industrie Nationale qu'il préside de 1802 à 1832, mais c'est surtout à Jean-Baptiste Boussingault que l'on doit une progression majeure de la connaissance du rôle de l'azote dans la nutrition des plantes (Boussingault, 1843-1844). Pourtant, ce sont les travaux de Liebig qui marquent l'époque et passeront à la postérité (von Liebig, 1844), bien qu'ils soient beaucoup redevables à ceux de Boussingault, de Lawes et Gilbert, voire de Sprengel. Mais Liebig, homme de laboratoire et de méthode expérimentale, est aussi un habile propagandiste, qui développe l'image d'une agriculture spoliatrice épuisant les terres. Ce qui orientait la quête des hygiénistes français était en effet ce cycle de l'azote, qui invitait à redonner à la terre ce que la ville lui avait pris (Barles and Lestel, 2007). C'est ainsi que pour Tardieu (*op. cit.*), « *L'analyse des poudrettes de plusieurs départements a donné un dosage d'azote à peine appréciable (...) Les matières pulvérisées et mises en tas s'échauffent, la fermentation s'y développe, les gaz s'évaporent et l'engrais perd considérablement de sa qualité et de sa quantité* ». Peut-être aussi parce qu'à l'époque, l'usage de l'azote était surtout celui des déchets (Barles, 1999) et notamment des vidanges (Nicourt and Girault, 2009b) et que les recherches intéressaient surtout des applications militaires, notamment dans le domaine des explosifs. C'est ainsi que l'Office National Industriel de l'Azote n'est créé à Toulouse qu'après l'armistice, la France recevant alors le brevet Haber-Bosch pour dommage de guerre.

La production d'azote aurait pu dès lors s'intensifier. Certes, au sortir de la guerre, des transferts de l'industrie chimique vers l'agriculture s'opèrent en termes d'amendements et d'antiparasitaires. Et le patriotisme d'après-guerre tente aussi d'alimenter le mouvement d'usage du nitrate : le slogan « *fertiliser ses terres c'est servir son pays* », s'affiche au milieu de gerbes de blé, d'un coq gaulois et de sacs d'engrais. Mais la diffusion dans les exploitations reste limitée. Même si la France a importé du nitrate de soude du Chili depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, ce n'est que dans les années 1920 que la consommation d'azote atteint modestement les 100 000 t/an. C'est semble-t-il pour accélérer cette évolution qu'est créé le 27/7/1920 le syndicat national de propagande pour développer l'emploi des engrais chimiques. Celui-ci distribuera du matériel pédagogique dans les écoles tandis que les chemins de fer vulgarisaient l'emploi des engrais au travers d'un train exposition, pour développer leur transport (Gervais et al., 1976). Mais il faudra attendre les années 1950 pour que se généralise l'emploi de l'azote dans les exploitations.

Dans la France d'après la seconde Guerre mondiale, la transformation de l'appareil de production agricole est considérée comme un impératif politique pour résoudre la pénurie alimentaire et réduire l'importation de denrées. Le « *premier plan de modernisation et d'équipement* » de Jean Monet en 1946 donne les orientations d'une politique agricole qu'impulsera le financement du plan Marshall à partir de 1948, en s'adossant à l'expérience des Groupements de Productivité Agricoles dans les Zones Témoins et à des échanges internationaux. Le plan comprend trois secteurs d'intervention. Le premier concerne l'industrie du machinisme agricole et l'industrie de l'azote. Le second : le stockage et la transformation des produits et le dernier la production agricole, notamment l'amélioration foncière et l'achat de matériel. La production et l'usage du nitrate sont alors presque érigés au rang de causes nationales. Mais les commentateurs soulignent que « *la demande des agriculteurs ne suit pas l'augmentation de la capacité de production de nos usines... Sans une aide financière spéciale, il ne saurait y avoir d'expansion rapide de la production agricole et cette expansion est maintenant nécessaire aux industries d'amont* » (Coquery, 1952). A cette époque encore, la diffusion des engrais n'est pas à la hauteur des projets. « *Au 1<sup>er</sup> octobre 1952 (...) la consommation des engrais ne dépasse guère la moitié des objectifs* » (Houiller, 1953)

### 3.1.3. Une évolution forte du travail d'éleveur et une distanciation de la relation à la terre permises par la généralisation de la fertilisation azotée

Ce qui va bouleverser la question du nitrate quelques années après, c'est l'apparition du « *hors-sol* » en élevage et les problèmes de gestion de leurs effluents. Le hors-sol, cette nouvelle manière d'élever des animaux dans des bâtiments sans cultiver leur nourriture, peut être vu comme l'application d'un modèle industriel d'organisation du travail (Diry, 1985). Celui-ci passe par une spécialisation des élevages et une transformation de l'organisation familiale du travail. Pour les jeunes éleveurs qui s'installent dans les années 1960, la spécialisation est synonyme de professionnalisation. Il s'agit de rompre avec la polyculture-élevage, cette manière de *faire un peu de tout*, qu'ils considèrent comme du bricolage plutôt que comme un métier. Qualifier de bricolage le travail des parents, c'est montrer leur inadaptation à la société environnante (Rambaud, 1969). Dès lors, la professionnalisation se traduit en une dissociation de la polyculture-élevage et surtout de l'élevage laitier et porcin. Plus concrètement, la jeune génération, sur de très petites surfaces octroyées par les parents qui poursuivent généralement leur élevage laitier, crée des élevages de volailles ou de porcs, sans disposer de surfaces adéquates d'épandage des effluents. Il est alors significatif de l'ampleur de cette dissociation que les potentialités de ces effluents ne soient jamais, à l'époque, envisagées comme des amendements permettant de diminuer le coût des intrants de l'exploitation laitière qui reste généralement associée. C'est aussi que nombre de ces élevages hors-sol sont l'expression d'une autre manière d'exercer le métier : l'intégration. Le travail en intégration fonctionne, le plus souvent, de manière autonome vis-à-vis de l'exploitation dans laquelle il s'insère ; sa dépendance est liée à l'intégrateur. C'est ce qui nourrit de nombreux débats dans les milieux professionnels ; en témoigne un numéro spécial de la revue *Paysans* qui lui est consacré en 1961. L'intégration, qui s'inscrit dans une perspective d'industrialisation de l'agriculture, suscite autant des craintes - celles de voir les éleveurs perdre leur indépendance - que des espoirs : ceux liés à la transformation du métier. « *On va vers une autre agriculture totalement différente de celle que nous avons connue... L'intégration c'est la clé qui ouvre sur un monde auquel nous ne voulons pas croire : l'industrialisation de l'agriculture* » (Anon., 1961). L'enjeu désigné alors est surtout l'indépendance de l'éleveur : « *Lorsque le même contrat de livraison et d'approvisionnement stipule outre que le producteur doit combiner les moyens de production de telle ou telle manière (méthode d'élevage, énumération des travaux nécessaires et leur périodicité, etc...) il y a limitation de l'autonomie des décisions de production... Là est l'enjeu... Il est évident que le contrôle du pouvoir de décision constitue l'un des aspects fondamentaux de ces nouveaux échanges entre les producteurs agricoles et les autres branches d'activité économique* » (Le Bihan, 1961). Mais les partisans de l'intégration font remarquer que le travail effectué est secondaire : ce sont « *des spéculations annexes placées à côté de l'exploitation « principale » ; la liberté de décision de l'entrepreneur est donc préservée* » (Rouveyran, 1961).

Cette nouvelle génération d'éleveurs de porcs constitue le produit exemplaire des politiques de modernisation agricoles mises en place depuis 1946. Ils symbolisent la rupture de l'histoire longue d'un métier agricole conçu comme un « état » plutôt que comme une profession délimitée par les compétences spécialisées de ses titulaires. Ce sont ces éleveurs qui, au long de leur parcours professionnel, sont devenus des emblèmes des pollutions et nuisances agricoles contemporaines. L'évolution de leur métier et de leurs manières de faire sur leurs territoires constitue ainsi un observatoire privilégié pour comprendre comment a été conçu et géré la fertilisation. Les parcours de ces éleveurs spécialisés tranchent de ceux de leurs pairs. D'origine agricole, mais aussi néo-rurale, après avoir suivi des études relativement longues - pas toujours agricoles - ils ont le plus souvent effectué un détour professionnel avant de rejoindre l'élevage, en exerçant des métiers variés. De ce fait, si certains ont une formation agricole limitée à des stages administrativement indispensables pour l'installation, tous se sont formés aux techniques de leur élevage auprès des organismes du développement qui les ont encadrés fortement. Leurs détours les ont fait concevoir le travail en référence à des modèles salariés qui réinterrogent le retard des méthodes agricoles sur les autres secteurs (Debatisse, 1963). C'est pourquoi ces éleveurs apparaissent emblématiques des évolutions voire des ruptures qui s'opèrent au sein du monde agricole. Même si la plupart sont revenus sur l'exploitation parentale, leur installation en porc marque un infléchissement dans la continuité de l'exploitation qui passe par une double réorganisation. D'abord l'implantation d'un élevage spécialisé et autonome en termes spatial et alimentaire dans l'exploitation - le hors-sol - en contrepoint de la complémentarité agronomique de la polyculture-élevage. Ensuite, une nouvelle organisation qui veut s'affranchir des solidarités familiales traduites dans le travail. Quand les aliments récoltés à la ferme font place à d'autres fabriqués industriellement et achetés, l'élevage de porcs apparaît d'autant plus attractif, pour ces jeunes qui

s'installent, qu'il ne nécessite pas d'entraide. Ces éleveurs s'inscrivent en contrepoint de ce qui est observé ailleurs, où l'accès à la profession agricole passe par une évolution lente des manières de faire des parents, liée au fait que les jeunes agriculteurs n'ont pas « *goûté à autre chose* » avant leur installation (Champagne, 1986).

Avec l'émergence du hors-sol, comme activité principale ou unique de l'exploitation, le territoire de travail de ces éleveurs se recentre dans les porcheries. Le travail auprès des animaux en bâtiments est solitaire, mais il est considéré comme valorisant, tandis que celui des parcelles se transforme en contrainte. Le volume des lisiers croissant, les terres deviennent plutôt des exutoires de ces déchets, au rythme du remplissage de la fosse, que des espaces d'amendement raisonné pour les cultures. Le métier d'éleveur de porcs se caractérise dès lors par un rapport distancié à la terre, une concentration du travail dans les bâtiments et des repères de compétences formalisés en indicateurs chiffrés. Il rompt avec la polyculture élevage, modèle emblématique de l'exploitation familiale, pour dessiner une autre conception de l'élevage. L'organisation du travail qui en résulte se manifeste par un isolement des éleveurs. Ils expliquent cette situation par la distension de leurs solidarités construites au travers de l'évolution de leur travail et notamment par l'usage de techniques qui permettent d'exercer le métier sans recourir aux pairs. Dès lors, les pratiques collectives et les débats se réduisent, limitant les expériences communes qui fondent les solidarités. D'autant que le contexte économique de crises cycliques du marché du porc (Mahé, 1977) met les éleveurs en compétition et accentue le délitement de leurs collectifs.

L'observation de l'évolution de l'organisation sociale du travail agricole met en évidence une individualisation des techniques de travail, une restriction des activités collectives, et l'externalisation de certaines tâches. Ces travaux externalisés sortent ainsi du champ de la responsabilité des éleveurs. C'est notamment le cas des épandages qui ont tendance à être confiés à des salariés de l'élevage, parfois à des CUMA<sup>3</sup>, mais plus souvent à des ETA<sup>4</sup>. L'externalisation de l'épandage du lisier résulte en partie de la spécialisation des exploitations qui consacrent moins de temps aux activités autres que l'élevage proprement dit. Ainsi, en 2008, 25 % des exploitations spécialisées font appel à une CUMA ou une entreprise contre seulement 15 % des exploitations non spécialisées (Robreau et al., 2010). De même, l'évolution des exigences du contenu des études d'impact<sup>5</sup> - de quelques pages manuscrites à la fin des années 1980 à des dossiers dactylographiés d'une voire plusieurs centaines de pages dans les années 2000 - ne permet plus aux éleveurs de les réaliser. Ce qui les conduit à les confier à des bureaux d'études. Tandis que les éleveurs se sentent en retrait de la procédure et ne considèrent pas qu'elle influencera leurs manières de travailler, est soulignée la dimension plus formelle que pédagogique de ces études d'impact, et plus largement de la procédure d'autorisation des élevages (Baron et al., 2001).

L'externalisation des travaux concerne également l'élevage lui-même. C'est le cas de la mise en pension chez d'autres éleveurs d'animaux à engraisser. Cette mise en pension consiste en une délocalisation de tout ou partie de ces animaux, sur un ou plusieurs sites. Elle est liée autant à la croissance continue des grands élevages, qu'à leur quête de surfaces d'épandage, pour ne pas traiter ou accroître la capacité de leurs systèmes de traitement. En effet, les textes limitent la taille des élevages aux volumes autorisés qu'il faudrait, pour les accroître, soumettre à une nouvelle procédure d'autorisation, supposant de disposer de surfaces d'épandage ou de systèmes de traitement des lisiers adéquats. Les éleveurs prenant des animaux en pension ont généralement d'autres productions ; plus de la moitié sont des éleveurs laitiers en 2003. Effectué sous le régime du contrat d'intégration, l'engraissement de porcs est une production secondaire qui leur offre la sécurité d'une rémunération régulière. Alors, 1 700 éleveurs donneurs d'ordre confient leurs animaux à 3 100 sous-traitants (SCEES, 2004).

L'abandon des travaux de culture ou leur sous-traitance, comme les mises en pension, conduisent à une distanciation des éleveurs du territoire d'insertion de leurs élevages, et notamment de leurs questionnements environnementaux. Cette distanciation souligne aussi que l'opposition entre cultivateurs et éleveurs se substitue sur la durée à celle entre élevage laitier et porcin. Ce sont deux cultures du métier d'agriculteur qui s'affrontent sur la longue durée. Elles se retrouvent certes au niveau de leur représentation professionnelle, mais aussi dans les manières de travailler et plus largement dans le partage de visions du monde distinctes (Rémy, 1981). Elles se traduisent singulièrement dans les manières de concevoir les cultures et les manières de les amender.

---

<sup>3</sup> Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole.

<sup>4</sup> Entreprises de Travaux Agricoles.

<sup>5</sup> Qui, dans le dossier d'enquête publique, met en évidence la pression azotée de l'élevage et les moyens pris par l'éleveur pour les limiter.



### 3.1.4. Une lente traduction environnementale de la spécialisation des éleveurs

Le développement des élevages hors-sol pousse à la réglementation. La procédure d'autorisation des élevages est précisée par un décret du 1<sup>er</sup> avril 1964, qui recense les éléments que doit faire figurer le pétitionnaire dans sa demande. La nomenclature ne cesse aussi d'évoluer, comme le montre le décret du 15/9/66, qui modifie les seuils de classement des élevages porcins. Ils sont rangés en 1<sup>ère</sup> classe si l'établissement est situé à une distance inférieure ou égale à 100 m d'un immeuble occupé par des tiers, au-dessus de 10 animaux et de 25 animaux ailleurs, et en 2<sup>ème</sup> classe au-delà. Cependant, la mise en œuvre de ces textes sur le terrain par l'administration suit avant tout des objectifs d'hygiène des conditions d'élevage, plutôt que de protection de l'environnement. Les inspecteurs des établissements classés, qui sont généralement aussi directeurs du laboratoire vétérinaire départemental, tout comme les techniciens d'élevage ou les chercheurs, centrent alors leurs efforts sur la question sanitaire. A la fin des années 1970, l'encadrement juridique des élevages vise moins à assurer la protection de l'environnement qu'à soutenir la politique d'amélioration du cheptel (Bonnaud and Nicourt, 2006a).

Pourtant le questionnement social posé par les pollutions agricoles, qui s'était centré sur la recomposition du métier et de qui est agriculteur (Rémy, 1987) évolue avec la montée de la teneur en nitrates des captages d'eau destinés à la consommation humaine (Chrétien et al., 1974). La Loi sur l'Eau de 1964 ne s'en était pas préoccupée. Le renouvellement de la législation sur les installations Classées en 1976 tend cependant à substituer la question de la pollution des eaux à celle des nuisances.

De cette nouvelle loi sur les désormais « installations » classées pour la protection de l'environnement, résulte une révision des prescriptions que doivent respecter les entreprises, tandis que les enquêtes publiques remplacent les procédures de *commodo et incommodo*. Cette évolution vise à répondre à une perception croissante des risques collectifs, par une croissance symétrique des prescriptions réglementaires. Celles-ci offrent au public, et plus particulièrement aux associations, des objets et une grille de lecture de leurs préoccupations en ce domaine. Dès lors, les installations classées sont inscrites dans une dynamique de questionnement public renouvelé, entre les débats dans le domaine environnemental et le contexte d'un milieu rural en pleine mutation. Quant aux prescriptions concernant les élevages, elles suivent le mouvement de formalisation appliqué à l'ensemble des installations, les intégrant ainsi à la logique de conception et d'encadrement des entreprises industrielles.

Les élevages relevant de la législation sur les Installations Classées doivent désormais, lors de leur implantation ou d'une extension, s'ils franchissent le seuil qui nécessite autorisation, réaliser une Etude d'Impact<sup>6</sup>, soumise à Enquête Publique<sup>7</sup>. La période publique de l'enquête d'un mois est suivie d'une présentation du projet au Comité Départemental d'Hygiène, qui marque la dernière étape avant d'aboutir à la signature de l'arrêté préfectoral. L'aire de l'enquête est définie : 3 km autour de l'installation. L'avis du commissaire enquêteur a pour objet d'argumenter et de fonder la décision administrative. Les avis défavorables sont rares (Piechaczyk, 1998). Mais les critiques publiques des éleveurs sont fréquentes et même parfois violentes.

C'est finalement la pression européenne, au travers de la directive Nitrate, qui désigne la production agricole comme problème. Mais ce que certains ont qualifié de tournant environnemental (Alphandéry and Bourliaud, 1996) se manifeste dès le début des années 1970. D'abord avec la création d'un ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la Protection de la nature et de l'environnement, en 1971, dont devient titulaire Robert Poujade. En 1973, il a en charge un ministère à part entière « de la protection de la nature et de l'environnement ». En 1974, René Dumont est candidat à l'élection présidentielle sous l'étiquette du « Mouvement écologique pour une autre civilisation », lui qui fut l'inspirateur du premier plan de modernisation de l'agriculture de Jean Monet en 1946, sur lequel s'est fondée l'intensification de l'agriculture. Au-delà des textes, ce mouvement tisse la toile de fond qui oriente la construction sociale de la question du nitrate. Mais l'émergence d'une nouvelle culture de l'environnement est un processus lent, contrarié voire empêché par la poursuite du modèle de production intensive dominant (Rémy, 1998). C'est la recomposition sociale des territoires dans lesquels s'opère l'activité agricole, qui va renouveler l'interrogation sur l'usage de l'azote (voir 3.3).

<sup>6</sup> Décret 77-1140 du 12/10/1977, modifié par le décret 94-484 du 9/6/1994.

<sup>7</sup> Décret 77-1133 du 21/9/1977 modifié par le décret 96-18 du 5/1/1996 et par les arrêtés de février 1992 visant les différentes catégories animales.

### 3.2. L'ambiguïté d'approches volontaires et cogérées pour appliquer la directive « Nitrates »

La directive CEE 80-778 du 15/7/80, qui limite à 50 mg/L la teneur en nitrates des eaux destinées à la consommation humaine, est à l'origine de la prise en compte de la pollution des eaux par le nitrate issus de l'activité agricole. A la même époque, le rapport Hénin pose le problème en France (Hénin, 1980). Mais c'est une circulaire du 10/7/81 qui marque le point de départ de la préoccupation administrative, en invitant les services des DDASS à effectuer une surveillance. Un inventaire des zones vulnérables, avec un taux de nitrates > 50 mg/l, est décidé par le décret du 27/8/83. Un dispositif d'analyse, le Corpen est créé le 20/6/84 et un « *Programme d'Action Nitrate* » conjoint entre le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement est mis en place le 15/5/85.

La lenteur de la mise en place du dispositif fait prendre au ministre de l'Environnement une position perçue comme quelque peu brutale par les agriculteurs en 1990. Le point presse de Brice Lalonde le 20 février 1990 (Ministère de l'environnement, 1990), vise à répondre à « *la montée de l'inquiétude des Français sur les questions de l'eau* ». Par son audience médiatique, l'intervention donne une portée nationale à l'interrogation sur la pollution des eaux par le nitrate. « *Nous avons beaucoup de textes mais nous n'avons pas de police ou très peu de police. Il n'y a pas assez de sanctions... Le point noir en quelque sorte, c'est la pollution d'origine agricole... Il n'est pas normal que ni les prélèvements agricoles dans les nappes, ni la pollution d'origine agricole, échappent au système qui a été mis en place en 1964 par les législateurs pour introduire une solidarité dans les bassins. Il faut donc que l'agriculture participe à ce système. Nous devons mettre en place de l'aide pour les agriculteurs, pour leurs investissements, et il faut que, en retour, ils participent au système avec des redevances...* ».

Dès 1991, la directive « Nitrates » oblige au respect d'une norme d'épandage maximale des effluents d'élevage sur les terres agricoles. Comme pour toute directive, les Etats membres ont liberté de concevoir les dispositifs qui permettront de respecter cette injonction. Chaque Etat va donc devoir spécifier la manière dont il va s'y prendre pour gérer les excédents d'effluents que cette limite vient de créer dans les régions d'élevage intensif<sup>8</sup>. En France, la mise en avant d'un caractère diffus des pollutions agricoles permet de justifier une approche collective et uniquement volontaire des solutions à apporter au problème (Bourblanc and Brives, 2009). Par la suite, les moyens déployés pour atteindre les objectifs européens vont consacrer une approche *solidariste* des excédents. Cette approche distingue en Europe le dispositif français, par exemple du dispositif néerlandais (mais aussi Danois), qui répond à des enjeux similaires, mais privilégie une approche plus individuelle du problème, exploitation par exploitation (Bourblanc, 2007).

En prenant en charge l'application hexagonale de la directive « Nitrates », les chambres d'agriculture visent tout autant à protéger les agriculteurs des sanctions administratives, qu'à monopoliser l'encadrement environnemental de l'agriculture. Confier cette mission environnementale à ceux qui sont d'abord des techniciens de la production, agents de sa compétitivité, met en porte-à-faux leur culture et leur identité professionnelles (Brives, 1998). Les conseillers agricoles s'inscrivent en effet dans une histoire qui leur a confié la charge de mettre en technique les problèmes rencontrés, ce qui circonscrit leur espace d'action possible (Brives, 2001). De même la position des techniciens des coopératives et des groupements de producteurs qui demeurent autant prescripteurs de conseils que vendeurs d'azote est ambivalente face aux progrès à réaliser (Bourblanc, 2008)

Sous la pression de la directive nitrates, la profession agricole négocie son adaptation française avec les pouvoirs publics. Ainsi naissent *Ferti-Mieux* puis le *Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)*. Ces dispositifs s'inscrivent dans la perspective des politiques mises en œuvre dans différents secteurs professionnels à la fin des années 1980 et qui ont été initiées comme stratégie d'évitement réglementaire

---

<sup>8</sup> Nous utilisons le terme d'agriculture « intensive » ici en dépit de la connotation critique qui lui est associée. Frank Pervanchon et André Blouet avancent en effet que l'apparition du terme « *remonterait à l'époque de la mise en cause de la recherche d'une productivité toujours croissante* ». (Pervanchon and Blouet, 2002) Dans les milieux agricoles, il est plus communément fait usage du terme d'« *agriculture conventionnelle* » pour désigner ce type d'agriculture. Nous proposons malgré tout de conserver le terme, largement répandu dans les milieux profanes.

(Nicourt and Girault, 2002). Lorsqu'elle concerne l'environnement, la politique agricole française est en effet marquée par une forte imbrication entre préoccupations environnementales, économiques et sectorielles (Lacroix and Zaccai, 2010). La directive nitrates peut alors apparaître comme une adaptation d'une politique de protection des eaux à la poursuite de l'activité agricole intensive (Doussan, 1995). La France s'inscrit dans cette perspective, en considérant que seuls des procédés de gestion technique des effluents peuvent fournir des solutions pour résoudre les problèmes de pollution. Mais ce faisant, ces procédés accentuent le caractère hors-sol et artificialisé de l'élevage intensif, de même que la concentration et l'intensification de la production.

### 3.2.1. Ferti-Mieux : une vitrine professionnelle

Face à la pression européenne qui se traduit par la directive nitrates, la profession agricole met en place, le dispositif Ferti-Mieux. Les travaux du Corpen<sup>9</sup>, créé en 1984, ont montré l'importance de la pollution azotée issue de l'activité agricole. C'est de ces travaux que naît le dispositif Ferti-Mieux en 1991, sur proposition conjointe de la profession agricole et du ministère de l'Agriculture. Il s'agit d'infléchir « *le caractère polluant de l'agriculture intensive telle qu'elle est pratiquée : pollution des eaux par les nitrates...* » (Sebillote et al., 1996). Ferti-Mieux propose aux agriculteurs des actions volontaires de raisonnement des pratiques agricoles, dans le cadre des bassins d'alimentation de ressources en eau à protéger. Ce principe implique de toucher l'ensemble des agriculteurs d'une zone d'action et d'associer tous les prescripteurs intervenant sur ce territoire. Ce qui suppose la constitution de comités locaux de pilotage réunissant tous les partenaires concernés. Se fondant sur les inconnues hydrologiques, la profession agricole refuse un lien *direct* entre les pratiques agricoles et les teneurs en nitrates des eaux. Ainsi, est soutenue la notion de pollution diffuse. En conséquence, l'évaluation du dispositif ne peut porter sur l'évolution de la qualité des eaux, mais sur celle des pratiques des agriculteurs. Tandis que des contrats basés sur des obligations de résultats en termes d'impacts environnementaux incitent les agriculteurs à mieux comprendre les relations entre leurs pratiques et ces impacts, ce n'est pas le cas de ceux basés sur des obligations de moyens (Pech and Dupraz, 2009). Cependant, Ferti-Mieux semble plus à même que les politiques sectorielles de prendre en compte les caractéristiques du milieu et de favoriser de nouvelles formes de régulation territorialisées (Lacroix and Mollard, 1994).

En 1997, un guide développe les trois étapes d'une opération Ferti-Mieux : identification des types d'exploitation présentant les risques les plus significatifs selon le calcul du solde Corpen, caractérisation des situations à risques au niveau parcellaire à travers la construction d'une grille de risque intégrant les connaissances sur les milieux et les systèmes de culture, calcul des pertes d'azote par bassin en s'appuyant sur les modèles théoriques disponibles. Dès lors, la gestion collective des risques est possible par la réflexion sur « *les modifications de pratiques acceptables et leur poids respectif sur le bassin* »<sup>10</sup>. Les actions locales sont organisées à partir de comités de pilotage réunissant les partenaires concernés (Nicourt et al., 2001b). Il s'agit donc d'aider les exploitants volontaires à raisonner leurs apports, tandis que la labellisation garanti une reconnaissance publique de leur souci d'adapter leurs pratiques pour préserver la qualité de l'eau. Le dispositif, décliné dans 41 départements, concerne environ 30 000 agriculteurs, majoritairement des céréaliers, et couvre près d'1,8 million d'hectares en juin 2000. Si le ressort fondamental de l'engagement de la profession agricole réside dans la démonstration que les politiques volontaires sont plus efficaces qu'une réglementation ignorant les différences de situation, la DGXI (Environnement) de la Commission européenne considère que les mesures labellisées devraient être accompagnées d'un contrôle efficace. Cependant, au sein même du dispositif, certaines opérations s'en singularisent en cherchant à aller au-delà de l'obligation de moyens. Ainsi, en s'adossant aux CETA<sup>11</sup>, à la Chambre d'Agriculture et à l'INRA de Mirecourt, l'opération donne en Lorraine des résultats sensibles, en se fondant sur un suivi de la qualité des eaux qui offre aux agriculteurs un retour incitatif à leur action (Bernard, 2004).

<sup>9</sup> Comité d'Orientation pour la Réduction de la Pollution des Eaux par les Nitrates.

<sup>10</sup> Ferti-Mieux. ANDA. Méthode d'évaluation. 2000.

<sup>11</sup> Centre d'Etudes Techniques Agricoles.

### 3.2.2. Le Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole : les limites environnementales de la modernisation des élevages

Tandis que Ferti-Mieux a surtout concerné les zones de grandes cultures, le Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole ou PMPOA ne concerne que les élevages. Le PMPOA 1 est signé le 8 octobre 1993 entre les organisations professionnelles agricoles, le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement. Tandis que le PMPOA 1 concernait principalement les élevages hors-sol les plus importants, le PMPOA 2 en se concentrant sur les élevages des zones vulnérables, concerne plus particulièrement les éleveurs laitiers. Les PMPOA reprennent l'expérience des contrats de branche conclus à partir de 1972 avec plusieurs secteurs industriels (papeterie, chimie, pétrochimie...). Au nom du pragmatisme et moyennant subventions, ces contrats ont institué des arrangements réglementaires à partir des engagements des industriels (Lascoumes, 1994). Ils s'inscrivent pleinement dans la « cogestion » du secteur agricole par l'Etat et la profession organisée, représentée par le syndicalisme majoritaire. Cette alliance pèse lourd sur les limites de la réduction des pollutions d'origine agricole par le PMPOA (Brun, 2003). En effet, lorsqu'elle concerne l'environnement, la politique agricole française est déjà marquée par une forte imbrication entre préoccupations environnementales, économiques et sectorielles (Lacroix and Zaccai, 2010). La comparaison avec la politique agricole néerlandaise souligne le poids historique de la cogestion dans les deux pays. Cependant, tandis qu'aux Pays-Bas, une déstabilisation des arrangements institutionnels s'est opérée face aux problèmes de pollution des eaux (Frouws, 1997), les hypothèses de changement apparaissent bien plus liées, en France, aux interventions de la Commission Européenne avec laquelle les groupes environnementalistes échangent régulièrement (Bourblanc, 2004). Pourtant, au niveau international, l'impression est partagée des limites de la politique française qui renforce, en les finançant, les exploitations les plus intensives, tandis que les plus extensives sont lésées (Tunney et al., 2009). C'est aussi parce que les politiques environnementales agricoles s'inscrivent dans une perspective essentiellement curative, orientées par un paradigme productiviste fondé sur des consensus (Lacroix, 2008). C'est ainsi que si la politique de l'eau n'a pas réduit les pollutions d'origine agricole, parce que les agriculteurs ne modifient pas significativement leurs pratiques, c'est aussi parce que l'Etat rend le système de gestion de l'eau opaque et entretient des rapports ambigus avec les représentants du monde agricole (Brun, 2003). Dès lors, les résultats des PMPOA ne pouvaient qu'être limités.

C'est ce qui s'est confirmé, lorsqu'à été confiée aux chambres d'agriculture la prise en charge de cette application hexagonale de la directive nitrates. L'objectif était tout autant de protéger les agriculteurs des sanctions administratives, que de monopoliser l'encadrement environnemental de l'agriculture. Confier une telle mission environnementale à ceux qui sont d'abord des techniciens de la production, agents de sa compétitivité, met en porte-à-faux leur culture et leur identité professionnelles (Brives, 1998). Les conseillers agricoles s'inscrivent en effet dans une histoire qui leur a confié la charge de mettre en technique les problèmes rencontrés, ce qui circonscrit leur espace d'action possible (Brives, 2001). De même pourrait-on s'interroger sur un autre angle mort dans la conception des dispositifs publics : la position des techniciens des coopératives et des groupements de producteurs qui demeurent autant prescripteurs que vendeurs d'azote, responsables des diagnostics d'exploitation et de la commande de travaux au siège d'exploitation puis maîtres d'œuvre de la réalisation de ces mêmes travaux. On entrevoit clairement ici le conflit d'intérêt (Bourblanc, 2008).

Avec le PMPOA, l'inapplication de la réglementation n'est pas sanctionnée mais encouragée par l'offre de subvention pour la mise en conformité des exploitations (Doussan, 2002b). Chacun constate le faible niveau de mise en œuvre de mesures agricoles destinées à améliorer la qualité des eaux (Brun and Frey, 2009). Les négociations sur la pollution des eaux s'effectuent, contrairement à ce que préconise la Directive Cadre Eau, à une échelle régionale ou locale, plutôt qu'au niveau des bassins hydrographiques entiers (Kastens and Newig, 2008). Pendant la durée du Programme, l'Etat et les Agences de l'Eau prennent en charge les redevances dues au titre de la pollution par les élevages. Le programme autorise des excédents pendant deux années et dispense de payer la redevance aux Agences de l'Eau, grâce aux dérogations accordées par les Préfets, les élevages devant ensuite être progressivement assujettis à la redevance-pollution perçue par les Agences de l'Eau, en contrepartie d'aides financières, pour qu'ils se mettent aux normes. Pour Prieur, ce mécanisme de redevance-pollution est un « véritable achat du droit de polluer » (Prieur, 1996). Le principe pollueur-payeur (qui fait référence à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement, selon lequel « les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur »), sans cesse proclamé dans la législation française, demeure sans cesse bafoué (Orange and Hopquin, 2000). Le

PMPOA infléchit également les lignes de forces et la dynamique du dispositif Installation Classée. Tout éleveur s'engageant dans le Programme est considéré en instance de régularisation vis-à-vis de la réglementation pendant le délai des travaux prévus par le Contrat. Ici, se marque la volonté d'autonomie du droit social réclamée par les organisations professionnelles agricoles, dans ses diverses branches (travail, urbanisme, environnement). Concrètement, cela permet à des éleveurs, en s'inscrivant dans le cadre du Programme et sans le mettre en œuvre, d'échapper aux exigences de la réglementation et d'entrer dans le champ d'intervention des Agences de l'Eau<sup>12</sup>. L'absence de sanction affichée et la prise en charge publique des coûts de mise aux normes des exploitations annoncent, de fait, l'échec prévisible du PMPOA (Doussan, 2002a).

Paradoxalement, les agriculteurs aidés, désignés comme posant des problèmes d'environnement, sont ceux qui ont été « les bons élèves » du conseil agricole, autant acteurs que fruits de la cogestion. C'est pourquoi ils ne se sentent parfois pas plus responsables des problèmes d'environnement émanant de leurs pratiques que ceux qui les ont conseillés, au sein de l'appareil du développement. C'est eux que le PMPOA aide. Celui-ci, en impliquant l'augmentation des surfaces d'épandage, renchérit le prix du foncier (Roguet et al., 2009) et contribue à accroître les inégalités entre les agriculteurs (Deuffic and Candau, 2006). Quant à ceux qui sont non éligibles aux aides (de taille trop faible...) ou qui décident de ne pas entrer dans le Programme (absence de succession...), ils sortent du cadre des élevages « *compétitifs* ».

Si selon l'Institut de l'élevage les PMPOA ont touché 90 000 éleveurs (dont 70 000 de bovins) et que les capacités de stockage des effluents ont quasiment été doublées, la réduction de la teneur en nitrates des eaux bretonnes depuis les années 2000, ne permet pas de faire la part de ce qui revient au PMPOA2 et à la diminution concomitante des effectifs de volailles (Manneville et al., 2008).

A l'issue de plusieurs années d'action et d'injection de fond publics conséquents, l'efficacité du dispositif se révèle limitée, à l'aune de son impact environnemental : il apparaît essentiellement comme un dispositif d'aide financière, qui prend sa place parmi l'ensemble de ceux proposés aux agriculteurs (Cahart et al., 1999) et privilégiant une résolution des problèmes est orientée vers l'usage de techniques palliatrices, typique du développement agricole (Berlan, 1988 ). Elle s'appuie sur ses méthodes : technicisation des problèmes, expérimentation, exemplarité, financement indemnitaire...

Finalement, même si les PMPOA apparaissent d'abord comme des dispositifs techniques et financiers et que les agriculteurs les prennent pour tels, ils demeurent cohérent avec l'ensemble des textes en visant « des fins à moyen et long terme et non la sanction de comportements passés ou présents » (Lascoumes, 1995). Dès lors, le PMPOA s'inscrit dans le long processus d'intensification, de sélection et de concentration spatiale des élevages. Plus particulièrement, dans des zones dédiées à l'élevage intensif comme la Bretagne, il renforce les dynamiques spatiales de dégradation environnementale observées. Si les mesures techniques financées contribuent à maîtriser les risques de pollution, elles accentuent aussi la concentration des exploitations en s'appuyant sur la fragilité des plus petites (Bouesse, 2010). Ainsi, en France, aux Etats-Unis comme ailleurs, là où la restructuration des systèmes agro-alimentaire a favorisé le développement d'un élevage intensif et concentré, celui-ci s'est accompagné d'une pollution des eaux liée à cette concentration (Welsh et al., 2003).

La légitimité de telles politiques cogérées étant mise en cause, Le Bourhis avance la notion de parlement de l'eau pour signifier l'enjeu public de la politique de l'eau et l'absence de débat qui concerne ces politiques (Le Bourhis, 2005). La pollution des eaux par le nitrate renouvelle en effet l'interrogation du contrat social passé avec les agriculteurs dans les zones d'agriculture intensive d'Europe. Il s'agit d'élargir au respect de l'environnement les attentes sociétales de quantité et de qualité des produits alimentaires (Dron, 2001). Une telle évolution des situations semble possible sous l'impulsion de politiques publiques. Ainsi, en Belgique, Deneufbourg et al., montrent que la mise en place de pratiques agricoles précautionneuses se traduit sur la qualité des eaux captées dans un délai de quatre à cinq années (Deneufbourg et al., 2010). A défaut, ailleurs, comme dans l'ouest canadien, la pression publique conduit à se traduire en une réglementation plus rigoureuse (Novek, 2003).

---

<sup>12</sup> Arrêté du Ministère de l'Environnement du 2/11/93.

### 3.3. L'usage de l'azote dans une nouvelle configuration sociale

#### 3.3.1. Recomposition des territoires et changements des conceptions de l'usage de l'azote

La rurbanisation, en tant que mouvement de diffusion des populations urbaines dans les espaces ruraux, met d'autant plus le travail agricole en société qu'elle accentue sa visibilité. Depuis le milieu des années 1970, l'usage des espaces ruraux a en effet été profondément bouleversé. Ainsi, la DATAR note-t-elle le « *développement spectaculaire* » de la fonction résidentielle (DATAR, 2003) : depuis 1990 et pour la première fois depuis un siècle, la population croît dans la majorité des communes rurales, essentiellement par l'arrivée de nouveaux résidents. Ces évolutions se traduisent en constructions récentes, alignées le long des voies, conduisant aux pôles locaux, par le mitage de lotissements ou le réaménagement d'immeubles - agricoles ou non - en maisons de campagne ou en résidences d'agrotourisme : gîtes, chambres d'hôtes... Du point de vue des éleveurs, cette nouvelle occupation de l'espace réorganise le parcellaire et les capacités de son usage : le respect de la distance aux tiers, qu'imposent les textes réglementaires, modifie l'aptitude des parcelles à l'épandage, en limitant les surfaces utilisables. Dans la perspective de l'effacement des signes de la présence agricole, d'une « *désagricolisation* » de l'espace rural pour le transformer en paysage (Luginbühl, 1991), on assiste, de la part des populations non agricoles, à l'émergence d'une conception visant à la mise en conformité du territoire de travail des agriculteurs aux exigences d'un espace récréatif. Le sens donné à l'espace y devient celui d'un envers de l'urbain autant que du travail ; les manifestations du travail agricole y sont désormais considérées comme dérangeantes voire incongrues.

La transformation physique de l'espace accompagne celle de la population résidente. Dans les espaces « *à dominante rurale* », (INSEE, 1998), le déclin de la population active agricole s'inscrit dans une histoire longue. Elle représentait 65 % de la population active en 1806 contre 50 % en 1870, 30 % en 1950, 10 % en 1975 et 3,6 % en 2005. Le déclin se traduit aussi plus récemment par une réduction de sa représentation au niveau politique (de 39,5 % de maires agriculteurs en 1977 à 19,9 % en 1995 et 15,6 en 2008)<sup>13</sup>. Ce déclin accentue le risque que la marginalisation de ces premiers utilisateurs de l'espace ne se traduise en de nouvelles contraintes de travail. En effet, leur participation politique dans les instances locales permet d'influencer le type d'aménagement de l'espace qui s'y met en place, car toutes les décisions communales impliquant le foncier ont pour eux des conséquences pratiques.

Les agriculteurs utilisent un territoire qui est désormais considéré par d'autres populations comme public et récréatif (Pujol and Dron, 1998). L'agriculture y devient une composante des attributs qui relèvent du naturel dans l'espace rural. Les éleveurs se trouvent dès lors confrontés aux attentes des autres usagers de ce territoire (Perrier-Cornet, 2003). En effet, l'agrotourisme se développe et le « *désir de nature* » (Perrot and de la Soudière, 1998) suscite des populations de résidents temporaires, qui accentuent la transformation du sens de l'espace rural. Ainsi, en 2000, de 35 à 40 % des Français choisissent la campagne pour destination touristique (DATAR, 2003). L'agrotourisme concerne toutes les régions agricoles. La croissance de son importance accentue les exigences environnementales qui visent à la transformation de l'espace agricole travaillé. En effet, le développement du tourisme ne peut faire fi de la qualité de l'environnement (Chassagne, 1993). Dès lors, les concurrences entre éleveurs et agriculteurs exerçant l'agrotourisme apparaissent aussi légitimes : la « *qualité du terroir* » conditionne l'agrotourisme et suppose le maintien de l'agriculture, mais s'oppose à l'intensification. Dans le cas des gîtes ruraux « les effets environnementaux sont partiellement internalisés puisque les propriétaires de gîtes, souvent agriculteurs, perçoivent les différentiels de prix liés à la qualité de l'environnement qu'ils contribuent à façonner » (Le Goffe and Delache, 1997). En Bretagne, les variations peuvent atteindre jusqu'à 15 % du prix moyen. Dès lors, agriculture et tourisme peuvent avoir partie liée et cette cohabitation pose parfois problème.

La conception contemporaine de l'espace rural, plus orientée vers les loisirs que vers la production, est renforcée par la multifonctionnalité de l'agriculture, reconnue par la Loi d'Orientation Agricole de 1999, qui étend la sphère agricole aussi bien à l'entretien de l'espace rural qu'au tourisme. Ce cadre institutionnel permet que s'opère le passage de la reconnaissance des agriculteurs au travers d'un travail sur les parcelles, lié à des productions

<sup>13</sup> Source Association des Maires de France : [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

animales et végétales, à des activités destinées à l'entretien et à l'animation économique et sociale du territoire. Ce sens nouveau attribué à l'agriculture met en porte-à-faux le travail des éleveurs. Dès lors, même si cette multifonctionnalité fragilise l'identité des agriculteurs vis-à-vis de leurs collègues considérés comme des entrepreneurs (Laurent and Rémy, 2004), elle contribue aussi au basculement du jugement public envers le travail agricole, en soulignant l'impact territorial d'une agriculture intensive, notamment celle centrée sur la production animale.

Ce processus de publicisation des espaces ruraux est porteur de tensions (Perrier-Cornet and Hervieu, 2002), faisant pression sur les activités agricoles. Au début de la décennie 2000, les conflits qui concernent les pollutions et l'usage des engrais s'accroissent le plus significativement (Guérin, 2005). Dans ce contexte, les éleveurs développent une rhétorique professionnelle en se présentant comme victimes d'un mouvement de marginalisation sociale de la part d'habitants ne supportant pas les pollutions et nuisances des élevages. Cette marginalisation se traduit aussi au niveau des politiques locales, où se joue leur place, qu'ils défendent en argumentant que leur cessation d'activité menacerait les dynamiques rurales (Granjou and Mauz, 2009). Parce que les collectivités publiques co-assurent le service de l'eau, elles cherchent à en apaiser les conflits d'usage. Elles contribuent ainsi parfois au financement de la mise aux normes des exploitations ou de services environnementaux d'adaptation des pratiques agricoles. Cependant, elles sont conscientes que ce financement a une efficacité limitée, notamment du fait de l'inadéquation entre l'échelle du problème (bassin versant) et celle du service environnemental, rendu au niveau d'une exploitation agricole (Aznar et al., 2006). Les problèmes de pollution des eaux attisent dès lors les concurrences entre collectivités territoriales pour l'accès à une eau potabilisable : les territoires dotés de ressources en eau deviennent enjeux de pouvoir (Grujard, 2008).

Le questionnement de la pollution des eaux par le nitrate prend alors toute sa dimension publique en se combinant avec celui des odeurs liées aux épandages de lisier des élevages. L'azote, qui est un engrais pour les agriculteurs, devient un polluant pour les rurbains. Dans ce contexte, les associations mettent en avant les problèmes de qualité de l'eau liés à cet usage, et entament parfois des procédures contentieuses. Tandis que les populations riveraines posent la question des pratiques d'épandage des lisiers et notamment de leurs nuisances. Pour elles, pollutions et nuisances sont liées. Et, comme pour les agriculteurs qui traitent, les odeurs sont des indicateurs de dysfonctionnements voire de dangers (Nicourt and Girault, 2009a). De fait, si la question du nitrate est secondaire au quotidien pour les éleveurs, par rapport à celle des odeurs des effluents d'élevage, c'est aussi que leur gestion précautionneuse des odeurs est reconnue par leur voisinage comme une expression de leur insertion dans un territoire partagé.

Les problèmes de pollution s'inscrivent dans les histoires et les relations sociales de voisinage. Se construit ainsi un *modus vivendi*, reposant sur différentes formes de négociations : des normes de bon voisinage s'élaborent. A propos de l'azote, les débats se concentrent sur les odeurs liées aux épandages. Les éleveurs ont conscience de ces effets de leurs pratiques : ils distinguent, selon leurs modalités de travail, des degrés divers d'impact, ce qui fait émerger une forme de culpabilité, notamment lors de certaines situations d'épandage de lisier. Ce sentiment de culpabilité, qui entre en tension avec les exigences de productivité, contribue à l'élaboration de normes perçues comme socialement admissibles. Cependant, ces normes varient selon les contextes : tel voisin est plus sensible que tel autre (...) et selon les moments : ne pas épandre lorsque le voisin reçoit, respecter des périodes sans odeurs incommodantes... Cette gestion du *modus vivendi* repose sur une forme originale de communication. Au cours de rencontres, les enjeux des discussions restent toujours implicites. Mais les contraintes-limites sont énoncées et bien entendues par l'éleveur. Dès lors, l'aide, la réalisation de menus travaux ou l'offre de services deviennent autant d'éléments entrant dans un compromis, renforçant la cohésion du voisinage et permettant à chacun de poursuivre ses activités. En effet, sans échanges, la nuisance est source de conflits. Ainsi, la rurbanisation met en cause l'idée que le temps a fait accepter les nuisances à la population de l'espace proche ou que, pour le moins, celle-ci subit du fait de ce temps des « inconvénients normaux du voisinage » (Prieur, 1981). Cette proximité est en effet subie par les populations riveraines (Caron and Torre, 2006), car l'odeur induit une discrimination sociale forte (Corbin, 1982 ; Laporte, 1978) : de tels territoires ne peuvent être habités que par ceux contraints à la subir.

Si l'espace agricole reste un espace privé, il est désormais aussi pensé et abordé comme un espace public. La

rurbanisation a fait découvrir à des populations une agriculture « industrialisée » avec ses pollutions et ses nuisances. Alors, l'absence d'efficacité des textes, comme ressources de régulation des odeurs, accroît les rancœurs et développe les conflits ou suscite une gestion informelle, qui trouve parfois ses limites dans le cadre d'un espace rural en recomposition (Nicourt et al., 2000). Cependant, l'approche interactionniste montre que le conflit construit aussi du lien social, notamment dans des communes rurales où la rurbanisation a pu le délier (Banos et al., 2009). Le conflit est ainsi une forme de relation qui met en œuvre des processus de socialisation pour construire de nouveaux équilibres territoriaux (Simmel, 1912).

Au-delà des conflits de voisinage, la qualité de l'eau est un enjeu qui concerne aussi bien des secteurs économiques que les collectivités territoriales. Elle est l'objet de politiques concertées. Par exemple, le secteur agro-alimentaire réclame souvent pour ses process une eau de grande qualité. Le problème est plus crucial encore pour les vendeurs d'eau minérale. La démarche effectuée par des agriculteurs et la société Vittel, avec des équipes de recherche de l'INRA, montre qu'une exigence de qualité excellente peut être atteinte (Deffontaines et al., 1993), notamment par des reconversions en Agriculture Biologique. L'expérience de La Rochelle se distingue en visant des changements de pratiques agricoles, au travers de mesures agri-environnementales, pour atteindre le maximum d'agriculteurs à court terme, et le développement de l'agriculture biologique à plus long terme. La capacité d'agir sur la demande locale (*bio* dans la restauration collective) et le renforcement du conseil technique *bio* permettent de consolider cette orientation de la démarche (Bertrand et al., 2009). Ainsi s'observe une territorialisation des politiques publiques visant les pratiques agricoles dont la portée repose sur des arrangements locaux et les potentialités de valorisation par les agriculteurs de cette évolution de leurs pratiques (Bosc and Doussan, 2009).

### **3.3.2. Les expertises administratives sources de critiques internes des politiques publiques**

Paradoxalement, la critique associative s'appuie beaucoup sur les expertises administratives. C'est d'une part qu'elle n'a pas les moyens d'investigation dont disposent les inspections générales ou les missions parlementaires, mais aussi que ces sources, qui sont des critiques internes des politiques publiques, constituent un contrepoids politique difficilement mis en cause qui confortent leurs positions. Elles sont aussi des sources argumentaires qui leur permettent de soutenir leur visibilité publique.

En effet, une longue série de rapports des services de l'Etat (Baron et al., 2001 ; Villey Desmererets et al., 2001), qui ont été chargées d'évaluer les politiques publiques mises en place pour réduire la pollution des eaux par le nitrate, notamment dans les régions de concentration des élevages (Pujol and Dron, 1998). Les missions inter-inspections et les rapports de la Cour des Comptes les prennent périodiquement pour objet. Tous remarquent que la construction et le contrôle des normes de gestion du nitrate s'inscrivent dans un contexte de cogestion qui les rend perfectibles. Ils montrent également la dégradation continue de la qualité des eaux, au point qu'une proportion importante des prises d'eau contrevient aux normes réglementaires. Tous soulignent les limites de la mise en œuvre des politiques, notamment une application permissive des textes, accentuée par l'absence de moyen des services, limitant les contrôles effectifs.

Le premier rapport de cette longue série, celui d'Hénin, fournit les grandes orientations des rapports ultérieurs (Hénin, 1980). Trois grands axes s'en dégagent. Il appelle à retrouver le rôle de garantie de la réglementation, propose une conditionnalité des soutiens économiques à son respect et l'application du principe pollueur-payeur.

La focalisation des rapports ultérieurs sur des éléments particuliers du dossier permet d'en souligner les singularités. Ainsi, Cahart et al. évaluent le Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (Cahart et al., 1999). Ils posent le problème d'un programme « *construit sur un paradoxe apparent, qui s'explique par des contraintes politiques : les pouvoirs publics paient pour que des normes - obligatoires par définition - soient appliquées* ». C'est l'absence de résultats significatifs d'un programme coûteux et les inégalités qui en résultent au profit des plus gros éleveurs, que relèvent surtout les auteurs. L'analyse du cas d'un Comité Départemental d'Hygiène par Baron et al., met en évidence l'attachement « au respect formel de la procédure plutôt qu'aux conséquences réelles sur l'environnement » (Baron et al., 2001). Ainsi, les multiples dérogations et la dérive des prêts de terre aboutissent à une application formelle des textes, qui limite le sens et la portée des contrôles. L'analyse de la mise en œuvre des textes, qui visent à protéger la ressource en eau, par Villey-Desmererets et



al. montrent les difficultés de leur contrôle par des services exsangues (Villey Desmererets et al., 2001). Ils considèrent que les actions fondées sur le volontariat des agriculteurs trouvent rapidement leurs limites. Pour eux, l'éco-conditionnalité des aides européennes est seule susceptible d'infléchir les pratiques problématiques. Analysant le cas breton, la Cour des Comptes pointe les limites de l'efficacité des deux services chargés de la préservation de la ressource en eau (Cour des Comptes, 2002). L'inapplication du régime des Installations Classées et ses contrôles insuffisants, se cumulent avec une police des eaux, « peu orientée vers la lutte contre les pollutions, qui peine à protéger les points de captage ». Dans un contexte où le principe pollueur-payeur n'a pas de sens et des « moyens administratifs insuffisants », les actions entreprises sont coûteuses, difficilement coordonnées et peu efficaces. Pour Lessirard et al., les résultats obtenus par la filière porcine au regard des moyens alloués sont décevants (Lessirard and Quevremont, 2008). La faute en est aux excès de tolérance de la politique menée : accroissement des délais d'exécution pour la réalisation d'investissements déjà subventionnés, limitation des contrôles de fertilisation à leur dimension formelle...

Pour le rapport de la Cour des Comptes de 2010, les résultats décevants constatés sur le nitrate trouvent leur origine dans « une insuffisante volonté de l'Etat, de remettre en cause des pratiques agricoles durablement marquées par l'encouragement au productivisme et le choix d'une agriculture intensive » (Cour des Comptes, 2010). Comme le PMPOA, le levier fiscal et les instruments réglementaires ont une portée limitée. Quant aux mécanismes d'incitation aux pratiques agricoles raisonnées, leurs résultats sont limités. La cour insiste sur l'absence de moyens juridiques et humains des services pour effectuer les contrôles. Services qui sont démotivés par l'absence de suites données à leurs propositions de sanction des infractions. La Cour conclut en s'interrogeant sur le risque de perte de crédibilité de l'Etat d'atteindre les objectifs de la directive-cadre sur l'eau, à défaut d'adopter une politique plus volontariste envers les pollutions d'origine agricole. « *D'autant qu'ailleurs, la conjonction de mesures réglementaires, financières et fiscales ambitieuses, impulsées et fortement soutenues par l'Etat, peuvent être efficaces* ».

### **3.3.3. Interrogations associatives et publiques sur la pollution des eaux par le nitrate**

L'émergence publique de la pollution des eaux par les pratiques agricoles a recomposé le paysage des associations de défense de l'environnement. C'est d'abord en Bretagne, là où la situation est emblématique de la pollution par le nitrate, que s'opère cette évolution. Parce qu'elle juxtapose des types d'agriculture avec des niveaux d'intensification très variables, la France de l'ouest est un espace laboratoire, où peut s'observer la dynamique du productivisme, comme les principales critiques issues de réflexions post-productivistes (Pierre et al., 2008).

En 1969 naît l'Association pour la protection du saumon en Bretagne. Elle regroupe surtout des pêcheurs, mobilisés contre les pollutions ponctuelles industrielles et parfois agricoles. En devenant Eau et Rivières de Bretagne en 1983, l'association se recentre sur les pollutions d'origine agricole. En 1987, elle se fait remarquer en dénonçant le laxisme du Comité départemental d'hygiène des Côtes d'Armor envers la création des élevages de porcs et la surcharge de l'inspection des installations classées. Dès 1992, « *lasse de constater que la pollution des eaux bretonnes par les nitrates ne cesse d'empirer* », comme d'autres associations de pêcheurs avant elle (Gramaglia, 2008), elle s'oriente vers une stratégie juridique : le recours contentieux. Ce qui conduit à une première mise en demeure de la France de respecter la directive nitrates. Eau et Rivières de Bretagne s'appuie sur les situations examinées de rapports publics en rapports publics pour pointer ce qu'elle nomme « *l'immobilisme de l'Etat* » face aux pollutions d'origine agricole en Bretagne. Ainsi, après celui de la Cour des Comptes de 2010, Gilles Huet, délégué Général de Eau et Rivières de Bretagne, remarque que les critiques de la Cour n'ont pas varié depuis 2002 : « *L'Etat reste frileux : on ne sort pas de cette logique qui consiste à faire payer par la collectivité la pollution de l'agriculture. Or il ne s'agit que d'appliquer les règles comme le font les autres secteurs de l'économie* ». En effet, selon l'association « *les nitrates qui s'écoulent dans nos rivières proviennent à 98 % de l'activité agricole : du gaspillage des engrais minéraux et de l'épandage des millions de m<sup>3</sup> de lisier produits par les porcs et volailles entassés dans les élevages industriels* ». L'association donne à son combat pour la préservation de la qualité de l'eau bretonne une dimension identitaire qui permet une mobilisation élargie. Elle rassemble aussi bien des protecteurs de la nature que des consommateurs et des agriculteurs en marge du développement majoritaire (Maresca, 2003).

Plus récente, l'association S-eau-S est issue de « Landerneau-Ecologie », créé en 1989. Proche du mouvement des Verts, elle est à l'origine de la création du collectif « Eau pure du Finistère ». Elle complète le réseau associatif breton de préservation de la ressource en eau en s'inscrivant dans une perspective d'écologie politique. Pour son président et fondateur de l'association, « *le problème des nitrates en Bretagne c'est le problème du productivisme, c'est tout* » (Borvon, 2009). Tandis que pour Arnaud Gossement, animateur du Réseau Environnement et Droit, « *la France a pris l'habitude de négocier l'application du droit avec la profession agricole* ». Et il ajoute que « *les algues vertes ne sont que la manifestation la plus terrible de ce qui se passe partout ailleurs sur le territoire* » (Chaon, 2010).(Chaon, 2010).

La présidente du WWF France, sous le titre « *Pollution de l'eau : l'Etat doit mettre au pas l'agriculture industrielle* ». Autissier appelle à sortir de la cogestion entre le ministère de l'Agriculture et le syndicalisme majoritaire. Elle mentionne la longue liste de rapports qui désignent l'agriculture intensive comme responsable de la dégradation de la ressource en eau, sans influencer les décisions politiques. Celles-ci « *ont surtout misé sur des traitements curatifs de plus en plus coûteux pour parvenir à transformer une eau de plus en plus polluée en eau potable* »... « *Ainsi, le contribuable, après avoir subventionné des pratiques polluantes, paie pour la dépollution puis les condamnations* » (Autissier, 2010).

Dès 2000, France Nature Environnement publie un ouvrage sur le fonctionnement du CDH d'Ille-et-Vilaine (Picquot, 2000) qui expose les méthodes d'examen et d'arbitrage des nombreux dossiers d'installations classées d'élevages hors-sol. L'association consacre aujourd'hui une revue trimestrielle « la lettre eau » aux problèmes de pollution des eaux. La question du nitrate y est récurrente. Ainsi, le numéro de mars 2010, (France Nature Environnement, 2010) comporte un dossier sur la politique de l'eau où dans l'article « *l'Etat et les marées vertes : trente ans de face-à-face* »<sup>14</sup> l'association reprend essentiellement les propos du Rapport 2010 de la Cour des comptes (Cour des Comptes, 2010). qui confortent les prises de position de l'association., montrant l'absence de volonté politique de l'Etat « *de remettre en cause des pratiques agricoles durablement marqués par l'encouragement au productivisme et le choix d'une agriculture intensive* ». Quant à l'application de la directive nitrates et au travail engagé dans les zones vulnérables, l'association fait sienne que « *la France ne brille pas par son sérieux en la matière* ». Comme l'action de l'Etat, les politiques cogérées avec la profession ne sont pas épargnées : malgré Ferti-Mieux ou Bretagne Eau Pure « *la dégradation des milieux n'a cessé de s'accroître* ». Dès lors, « *cette situation dégradée (est le) résultat de renoncements successifs* ».

Les associations exercent aussi une activité d'expertise pour remettre en cause les décisions publiques et proposer des options alternatives (Ollitrault, 2001). La force de l'expertise associative réside dans sa visibilité publique et sa médiatisation. Elle conduit à s'interroger sur le sens des formes de démocratie participative (procédure des grands débats publics, observatoires...) instaurées en réponse aux mobilisations associatives. Leur moindre ouverture aux groupes émergents, laisse à penser que leur institutionnalisation conduit à un retour vers des modes de légitimation plus classiques (Le Bourhis, 2008). C'est particulièrement le cas de la politique de l'eau qui, notamment au travers des Agences de l'Eau, a induit la formation d'une infrastructure de représentation des problèmes et d'exécution des politiques, reprenant les configurations préexistantes de réseaux d'action publique locaux (Le Bourhis, 2004). Ainsi, les activités d'expertise jouent en France un rôle de structuration et d'institutionnalisation des relations entre acteurs publics et non-publics - bureaucraties locales d'Etat, élus locaux, scientifiques, professionnels et mouvements associatifs - territorialisant la mise en œuvre des politiques de l'eau (Le Bourhis and Silvia, 2007). L'action des associations de défense de l'environnement est relayée par les médias. Cette médiatisation apparaît d'ailleurs comme un instrument de pression sur les agriculteurs, en rendant public leurs manières de travailler considérées comme socialement problématiques. C'est ainsi que les dégâts du progrès agricole, et notamment les pollutions, ont dégradé l'image du paysan (Champagne, 2003).

La presse bretonne est coutumière d'articles sur la pollution des eaux régionales et la presse nationale n'est pas en reste. *Le Monde*, par exemple, relaie la sortie du rapport de l'IFEN de 1997 « *Agriculture et environnement : les indicateurs* » (IFEN, 1997) en titrant « *Un tiers des ressources en eau potable sous la menace du nitrate* » (Zappi, 1997), de même qu'il rappelle, en 2011, la contribution de l'agriculture à la pollution atmosphérique en commentant une carte publiée par l'Agence européenne de l'environnement (Le Monde, 2011)<sup>15</sup>. Le 29 juillet

<sup>14</sup> <http://www.fne.asso.fr/documents/lettre-eau/le50.pdf>

<sup>15</sup> <http://prtr.ec.europa.eu/DiffuseSourcesAir.aspx>

1999, le quotidien récidive avec : « La Bretagne échoue dans sa « reconquête » de l'eau » (Dupont, 1999). On pouvait lire en sous-titre : « *Malgré la mise en place d'un programme de 1,4 milliard de francs, la pollution des sols et des rivières par les nitrates d'origine agricole dans les quatre départements de la région est remontée, en 1998, à ses niveaux records* ». La médiatisation de la dégradation de la qualité des eaux prend toute son ampleur lors du procès de Guingamp, dont le jugement de la cour d'appel de Rennes donne raison aux plaignants, en condamnant le syndicat d'adduction d'eau du Trégor pour n'avoir pas fourni une eau conforme aux normes réglementaires. Se confirme ainsi l'idée que l'eau potable ne l'est plus (Giblin, 2003). Notamment lorsque les propos médiatiques sont amplifiés par le contexte, ainsi lors de la campagne présidentielle de 2007, lorsque des éleveurs bretons manifestent contre l'obligation de réduire l'épandage d'azote sur cinq bassins versants hors normes. Les manifestants, qui s'en prennent aux locaux de Eau et Rivières de Bretagne à Brest, considèrent que cette diminution de la fertilisation azotée entraînera celle de la taille des élevages, et condamnera les petites exploitations, incapables d'investir dans des installations de traitement. Ils interpellent aussi l'Etat qui impose des règles environnementales en rapide évolution. Un responsable syndical souligne les efforts des éleveurs, qui ont permis de passer de 37 à 9 bassins versants dépassant les seuils de pollution en 14 années. Tandis qu'Eau et Rivières de Bretagne relativise ce progrès, par la fermeture de certains captages d'eau destinés à la consommation humaine. L'association dénonce également la politique de l'Etat qui continue à autoriser la création et l'extension des élevages (Allain, 2007). En général, la presse régionale tend à présenter les agriculteurs comme des acteurs locaux dont les contraintes économiques et la pression foncière limitent les marges de manœuvre. Tandis que les critiques des élevages sont présentées comme des réactions de citoyens, méconnaissant les réalités de la production moderne, et soulignant l'histoire longue des problèmes relationnels entre villes et campagnes (Kirat et al., 2004). Les propositions parlementaires controversées sont aussi l'occasion de rappeler l'historique du débat. Ainsi, sous le titre « la Bretagne terre de nitrates depuis 40 ans », l'Express déploie une chronique de la pollution du nitrate en Bretagne. Elle part de la naissance de l'association pour la protection du saumon en Bretagne pour s'achever à la succession paradoxale en 2010 du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes qui précède l'amendement Le Fur - Le Guen, qui vise à relever le seuil d'autorisation des élevages. En accroche, l'article souligne la liaison entre le taux de nitrate et la prolifération des algues et conclut que « les défenseurs de l'environnement font face aux lobbies agricoles et aux hésitations de l'Etat » (Gouëset, 2010). Tout récemment, en 2011, c'est France Nature Environnement qui, au moment du salon de l'agriculture, lance une campagne d'affichage dans le métro parisien dénonçant les conséquences des excès des pratiques agricoles : toxicité des pesticides, algues vertes...<sup>16</sup>. La censure de la RATP, relayée par toute la presse, n'a fait qu'amplifier la portée de cette campagne.

### **3.3.4. Interprétation du cas breton d'un point de vue de la science politique (contribution de M. Bourblanc)**

L'analyse de l'action publique s'intéresse ainsi à la fois aux mesures adoptées et mises en œuvre pour tenter de résoudre un problème donné mais aussi aux revendications sociales qui finissent parfois par déboucher sur une prise en compte et un traitement par les autorités publiques (Duran, 1999). L'exemple de la Bretagne est intéressant dans la mesure où la région est un terrain d'expérimentations du jeu des acteurs et pionnier dans la mise en place de la réglementation contemporaine. La Bretagne est en effet le théâtre de controverses environnementales particulièrement vives autour des activités d'élevage intensif depuis une trentaine d'années. Afin de surmonter la légitimité dont bénéficient les tenants du modèle de l'agriculture intensive au sein de la population bretonne (Berger, 1972), les associations environnementales ont dû s'engager dans un processus de construction stratégique d'un problème digne de figurer à l'agenda public.

Cette légitimité des promoteurs du modèle agricole intensif s'explique par la charge symbolique qui entoure le « modèle agricole breton » (Le Bourdonnec, 1996). Alors que de nombreux récits populaires rappellent l'état de sous-développement de nombreuses parties du territoire jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>17</sup>, l'élite agricole issue des années 1950 crée de nouvelles organisations - les groupements de producteurs - qui s'émancipent de la tutelle politique des anciens notables ruraux (Gervais et al., 1965). Ces groupements de producteurs pionniers développent la production agricole qui devient rapidement la première activité économique de la région : ce « miracle économique breton » sort la région de son relatif isolement géographique et permet un certain

<sup>16</sup> La campagne de France Nature Environnement censurée ! [http://www.fne.asso.fr/fr/la-campagne-de-france-nature-environnement-censuree.html?cmp\\_id=33&news\\_id=12097](http://www.fne.asso.fr/fr/la-campagne-de-france-nature-environnement-censuree.html?cmp_id=33&news_id=12097)

<sup>17</sup> voir notamment *Le Cheval d'orgueil* de Per-Jakez Elias, Paris, Plon, 1975

rattrapage économique de la Bretagne par rapport aux autres régions françaises, tout en conservant une agriculture de type familial. Ces producteurs pionniers jouissent alors d'une aura de sympathie au sein du monde agricole mais aussi dans les autres cercles de la population bretonne à qui l'on rappelle les mérites de ces « capitaines d'industries » (Le Bourdonnec, 1996), capables de stopper l'exode rural et de maintenir des campagnes vivantes<sup>18</sup>. La légitimité économique et symbolique dont bénéficie l'agriculture intensive est telle que si des faits avérés de pollution agricole sont rapportés depuis les années 1970 (Hénin, 1980), l'existence publique et politique de ces pollutions agricoles est niée jusqu'au début des années 1990<sup>19</sup>. Par la suite, les Organisations professionnelles agricoles (OPA) déplacent le problème : la Bretagne dispose de trop peu de terres pour une population agricole nombreuse. Ce « récit » contribue à *naturaliser* le recours au modèle intensif, c'est-à-dire à le poser comme indépassable du fait des conditions naturelles de la région (Freudenburg, 2005) inversant ainsi le statut de l'élevage intensif qui de problème devient une solution. En effet, si le problème de pollutions peut se résumer de la sorte : « un nombre trop élevé d'animaux produit des quantités trop importantes de déjections pour des terres quant à elles en quantité insuffisante pour les absorber », les environnementalistes tendent à insister sur la première partie de la proposition (des tailles d'élevages trop importantes) alors que les OPA insistent sur la dernière partie de la proposition (des terres en quantité insuffisante). Ce recadrage fait du problème de pollution, un problème foncier plutôt qu'un problème de taille d'élevage.

Pour le mouvement environnemental, cela implique de réaliser un travail de construction et de mobilisation autour d'une « définition » du problème à même de trouver un écho auprès de la population et des pouvoirs publics. Autrement dit, le processus de mise à l'agenda a fait l'objet d'une construction stratégique de la part « d'entrepreneurs de cause » (Kingdon, 1984), qu'on pourra plus justement qualifier ici d'« entrepreneurs de morale » (Becker, 1985) ou encore d'entrepreneurs de *problèmes* pour souligner le poids des processus de qualification et d'étiquetage des problèmes au sein de l'action publique. Le mouvement associatif va ainsi mettre à l'agenda des enjeux évolutifs et mouvants qui rebondissent sur de multiples opportunités. La construction stratégique d'un problème social se caractérise en effet par une grande instabilité, d'où la nécessité de distinguer le problème affiché –mouvant et qui est mis à l'agenda public- et le problème pour soi -ou problème vécu-, véritable déterminant du problème aux yeux des porteurs de cause et qui se caractérise par une forte stabilité dans la mesure où il ne correspond pas aux nécessités de la montée en généralité (Bourblanc, 2007). *Eau et rivières de Bretagne* (ERB) a ainsi démarré par des actions de sensibilisation sur le dépeuplement des saumons dans les rivières bretonnes. A cette occasion, les participants découvrent le revers de l'intensification agricole. Très vite, les actions de sensibilisation n'apparaissent plus suffisantes pour peser sur les questions de préservation de la qualité de l'eau. L'association se tourne alors vers le droit en intentant des recours contre des éleveurs qui agrandissent leur élevage sans autorisation administrative<sup>20</sup>. Ces recours débouchent souvent sur des succès et jettent un discrédit sur les professionnels agricoles, écornant l'aura dont ils jouissaient, sans pour autant modifier le cours des politiques. L'association engage donc aussi dans les années 1980 une bataille administrative longue de plus de dix ans pour forcer l'administration à transcrire la directive « Nitrates » en droit français ; cette démarche donne lieu au dépôt d'une plainte en 1992 auprès des instances européennes pour non-respect des obligations d'une directive (Bodiguel, 1996), plainte qui aboutira à la condamnation du gouvernement français en 2001 puis en 2007, provoquant une forte pression de l'Union européenne en faveur d'un changement de pratiques agricoles en Bretagne. D'autres mouvements, comme les Collectifs Eau Pure se mobilisent contre le non-respect de la qualité de l'eau potable et poursuivent les compagnies distributrices d'eau. Pendant les années 1980, la médiatisation de l'impact du nitrate sur la santé humaine prend de l'ampleur. Plus récemment, la controverse scientifique sur les risques liés aux nitrates amène dans les années 2000 ERB à relativiser la place centrale du nitrate dans son discours et à donner de l'importance à d'autres flux issus de l'activité agricole, dont le phosphore.

Cependant, la confrontation entre problème tel qu'il est mis successivement à l'agenda par le monde associatif, et les mesures d'action publique en matière de qualité de l'eau montre toujours un décalage : la réglementation retraduisant le problème environnemental en un problème de modernisation renforcée des élevages intensifs. Ce constat souligne en fait un mécanisme de retraduction du problème à l'agenda par les acteurs publics au cours

<sup>18</sup> voir notamment sur le sujet les travaux de Y. Fournis, *Les régionalismes en Bretagne. La région et l'Etat (1950-2000)*, Bruxelles, Presses universitaires européennes, 2006

<sup>19</sup> Avec la déclaration de Lalonde sur la nécessité de faire entrer l'agriculture dans le système « pollueur-payeur-bénéficiaire » des agences de l'eau.

<sup>20</sup> Réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) à laquelle sont soumises les exploitations d'élevage à partir d'un certain nombre d'animaux (loi de 1976)

du processus d'action publique (Sheppard, 2004). Dans le cas présent, (Chateauraynaud and Torny, 1999) « *les lanceurs d'alerte* » ne parviennent pas à transformer les institutions, celles-ci continuant de fonctionner sur le même mode, recourant à des solutions d'action publique déjà éprouvées mais plus nécessairement adaptées au nouveau problème posé. La situation semble ici plus proche des travaux sur « l'émergence des problèmes publics » où « *les acteurs politiques jouent le plus souvent un rôle déterminant de sélection et de reconstruction* » des problèmes à l'agenda au moment de la conception des mesures d'action publique qui viendront répondre au problème soulevé (Bossy, 2010). Ce constat amène à distinguer les processus de luttes définitionnelles autour du problème en jeu, du processus d'élaboration du contenu des politiques (relatif à la définition des instruments et des outils d'action publique) qui reste, en l'espèce, fidèle aux arrangements institutionnels pré-existants.

### **3.3.5. La gestion du nitrate comme travail problématique pour les éleveurs**

De manière générale, les modèles du bon éleveur, exprimés au travers des concours agricoles publics, orientent la construction des métiers et tendent à homogénéiser ce que les éleveurs considèrent comme des manières de bien travailler (Nicourt, 2007). Mais sur le plan des pratiques de travail, pour les éleveurs de porcs, les modèles d'excellence qui guident leurs manières de travailler sont d'abord le fruit d'une politique traduite en outils de gestion. Ces derniers orientent vers des performances productives plutôt qu'environnementales (Nicourt, 2009). Certes, l'adoption de mesures précautionneuses envers l'environnement n'est pas conditionnée que par la seule rationalité économique des agriculteurs. C'est en situation qu'ils évaluent les risques associés, l'efficacité, ou le travail impliqué par la mise en œuvre des mesures (Sattler and Nagel, 2010). Ainsi en élevage laitier, la relation au territoire clive les éleveurs. Tandis que l'élevage plus « extensif » repose sur des dynamiques sociales et écologiques nécessitant un territoire qui ne soit pas dédié à la seule agriculture pour se reproduire, un modèle plus « productiviste » correspond mieux aux exigences posées par les filières en aval (régularité de la production et qualité du lait) alors même qu'il génère des tensions dans les territoires non dédiés à l'agriculture (van Tilbeurgh et al., 2008). Ainsi, on peut se demander, si le développement des élevages n'est pas davantage fonction des ressources symboliques, sociales et politiques mobilisées par les éleveurs, que de critères technico-économiques (Bourliaud et al., 2007). D'autant que l'on observe que le manque de reconnaissance par les pairs des pratiques innovantes de réduction de fertilisation limite leur diffusion et invite à explorer d'autres modes de légitimation (Lamine, 2011). Il apparaît notamment que c'est à l'aune de ce qu'ils considèrent comme la défense de leurs conceptions du métier et de son avenir, que les agriculteurs orientent leurs pratiques dans le domaine environnemental (Weiss et al., 2006).

Pour les éleveurs, la gestion de l'azote est un problème qui influence leurs manières de faire comme l'organisation de leur travail. Il s'agit de renseigner des outils de gestion : cahier d'épandage, carnet de fertilisation... Mais aussi de réaliser un travail dont la pertinence n'est pas conçue comme évidente : l'appréhension culturelle de l'azote du lisier oscille toujours entre déchet et amendement. Tandis que le recours à l'azote minéral, produit normalisé, est plus facile à piloter (Baschet, 2009). Il s'agit aussi pour les éleveurs d'effectuer, dans un espace « désagricolé », des travaux porteurs de critiques sociales. Ces critiques ont un coût humain. C'est donc aussi en termes de souffrance au travail et d'identité professionnelle qu'il faut considérer les problèmes de gestion du nitrate (De Gasparo et al., 2002).

#### **3.3.5.1. Les critiques du travail d'élevage**

« *La déprime au travail* », titrait l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur* (Linares et al., 2002), en s'appuyant sur les travaux de Hamon-Cholet et Rougerie, pour qui 30 % des salariés vivent des situations de tension avec le public en 1998 (Hamon-Cholet and Rougerie, 2000). Face aux critiques de leur travail, les éleveurs de porcs sont dans une situation comparable. On évoquera plutôt pour eux des situations de vulnérabilité sociale (Castel, 1991) qui rendent compte autant de leur isolement, de leur manque de reconnaissance, que de la précarité de leur travail dans un monde concurrentiel. Mais cette vulnérabilité peut aussi devenir un vecteur de leur réinsertion territoriale. Les critiques exercent en effet une pression sur les éleveurs qui recompose leur identité professionnelle autant qu'elles les conduisent à modifier leurs pratiques (Bonnaud and Nicourt, 2006c). Les inflexions sont limitées cependant, car les éleveurs n'envisagent que des améliorations qui passent par l'adaptation de leur modèle actuel, quand les autres populations prônent un système alternatif. Ainsi, les premiers voient l'intérêt technique de l'élevage sur lisier et les problèmes de travail posés par un système paillé, tandis que

les seconds associent l'élevage sur lisier, à une qualité médiocre de l'eau et le système paillé à la diminution des pollutions (Petit and Werf, 2003).

### **3.3.5.2. Critiques et isolement des éleveurs**

La critique est une forme particulière de contrainte du travail. C'est le cas des critiques environnementales des éleveurs de porcs, devenus emblématiques des pollutions et nuisances agricoles (Bonnaud and Nicourt, 2006a). Pour les agriculteurs, les critiques de leur travail sont des épreuves. Des épreuves aussi au sens où elles s'insèrent dans la construction de leurs expériences. Ainsi, l'enquête publique est d'autant plus une épreuve pour l'éleveur qu'il n'en a pas l'expérience. Il maîtrise mal sa procédure et son inscription temporelle. Pour ceux qui ont développé leur élevage en renouvelant les enquêtes, celle-ci devient une expérience du travail : une compétence d'éleveur (Nicourt and Girault, 2004). Mais cela reste cependant une épreuve parce qu'elle affecte les individus : aussi bien travailleurs que résidents sur leur territoire de travail, les éleveurs sont particulièrement éprouvés par les critiques publiques de leur travail (Bonnaud and Nicourt, 2006b). De telles critiques ont d'autant plus d'impact qu'ils sont fragilisés par la conjonction des transformations du sens de l'espace rural et de leur travail (Bonnaud and Nicourt, 2006d). Quand le travail ne permet pas la reconnaissance de l'individu, son identité est fragilisée. Comme le salarié mis « *au placard* », l'éleveur se retrouve en quarantaine. Les critiques le mettent à l'écart en construisant une situation dans laquelle sont réinterrogées ses relations sociales. Du point de vue du travail, elles opèrent un retournement. Elles induisent une désinsertion sociale, au sens où le travail ne joue plus son rôle d'intégrateur, mais au contraire intervient dans une dynamique de vulnérabilité et de marginalité sociale. Il s'agit d'une forme de désaffiliation, ce résultat d'une fragilité identitaire dans le domaine du travail et d'un isolement qui frappe plus communément les exclus (Castel, 1999). Le travail de l'éleveur peut même conduire à son déni social, à l'image de toutes les populations mises à l'écart pour exercer un métier socialement repoussant ou suspect : charbonniers à l'écart dans les bois, vidangeurs... (Corbin, 1982).

Les critiques sont particulièrement éprouvantes lors des enquêtes publiques, car elles se concentrent sur la durée d'un mois. Les formes qu'elles peuvent prendre - pétitions, porte-à-porte, manifestations, interventions des médias - accroissent particulièrement leur portée. Parce que les consignataires se nomment sur le registre d'enquête, ces critiques renvoient à des proches. Pour l'éleveur, le contenu de leurs critiques, même s'il ne remet généralement pas en cause son projet, compte moins en termes d'épreuve que sa proximité sociale avec celui qui l'émet. Car c'est alors son inscription dans les sociabilités locales qui est en cause. Au-delà de l'enquête, les critiques proférées par les populations proches, parce qu'elles s'expriment au quotidien, dissocient difficilement le résident du travailleur. Dans un contexte de co-activité, elles engendrent une pression permanente qui tend à transformer des effets non intentionnels du travail en un incivisme. Elles exercent une domination symbolique sur les éleveurs en les projetant dans un registre suscitant la réprobation morale et la culpabilité. Ainsi, le contrat social de l'agriculture est mis à mal par son interpellation environnementale (Mathieu et al., 1993). Dès lors, cette rupture interroge la légitimité d'action des agriculteurs dans un espace ruralisé (Banos and Candau, 2006).

La multiplication des critiques conduit les éleveurs à s'isoler : ils se mettent en retrait (Genest et al., 2005). Ainsi peut-on comprendre la faiblesse ou l'absence de soutien des pairs dans les contextes exacerbés de critiques que sont les enquêtes publiques. D'autant aussi que la concurrence entre éleveurs, accentuée par les crises cycliques, a neutralisé leur solidarité face aux critiques (De Gasparo et al., 2006). Cette incapacité à agir ensemble semble renvoyer autant à une culpabilité partagée d'infliger des pollutions et des nuisances à autrui, qu'à la stigmatisation sociale du métier qui amène à se considérer responsable des dérives de ses pairs. La perception collective d'une identité professionnelle fragilisée renforce d'autant la vulnérabilité de chacun. Les éleveurs cherchent alors à ne pas s'exposer à d'éventuelles critiques. Leur désengagement des activités sociales en est la conséquence la plus évidente. L'éleveur devient ainsi l'agent de son propre isolement, qui devient paradoxalement un moyen pour « *tenir* ». Retrouver une sérénité suppose de nouer ailleurs des relations sociales capables d'écoute et de débats. Dès lors, l'éleveur ne peut que s'interroger sur la signification publique de son travail. Et il perçoit la mise à l'écart des élevages comme une injustice sociale, une atteinte à son droit de travailler, à celui de contribuer à la construction de la cité (Pharo, 1991).

### **3.3.5.3. L'astreinte des critiques**

Dans un parcellaire réorganisé et parsemé de résidences, la visibilité du travail de l'éleveur l'inscrit dans une dynamique de surveillance et de contrôle social (Foucault, 1975). Un tel contrôle existe d'autant plus dans les

communes rurales, où les populations ont une interconnaissance de leurs activités, de leur périodicité comme de leur localisation (Maget, 1955).

Selon la position économique et l'ancrage territorial des éleveurs, la mise sous le regard public n'a pas la même portée. Ceux ancrés dans leurs territoires sont affectés directement par les critiques, au sens où ils sont interpellés en face à face lors de leur travail. Tandis que d'autres, plus *nomades*, dont le travail repose sur des activités diversifiées adossées à des territoires multiples, reçoivent des critiques médiatisées : ils n'en sont pas la cible physique. Dans ce cas, la question posée concerne non pas un éleveur en particulier, mais la profession dans son ensemble. Pour eux, c'est plus « *d'image* » dont il s'agit (Nicourt et al., 2001a).

L'affectation de l'éleveur diffère aussi selon les relations qu'il entretient avec la société locale et selon son implication dans les épandages. Lorsque les critiques sont formulées et construites par des résidents proches et portent sur des expériences du territoire, elles visent souvent à négocier les pratiques. Quand la multiplication des co-activités sur le territoire accroît la potentialité d'expression des critiques, l'éleveur détaché de la société locale se trouve moins affecté par de telles critiques. D'un autre côté, des associations le critiquent comme un archétype d'élevage polluant. Cette dernière critique n'atteint l'éleveur qu'en tant que discours sur la profession, détaché des situations. Mais dans les deux cas, les éleveurs peuvent être affectés ; dans l'un c'est un éleveur singulier qui est touché et le problème posé est celui de la souffrance de cet individu, tandis que dans l'autre, c'est la profession dans son ensemble qui est désignée. Cette stigmatisation identitaire peut cependant affecter les éleveurs à de nombreuses occasions, au point que certains dissimulent leur profession, là où ils ne sont pas connus comme tels.

Les éleveurs de porcs estiment qu'ils sont toujours les premiers critiqués. L'odeur, qui a été un marqueur historique de l'existence des porcheries, les a désignées comme source *a priori* de toutes les pollutions ou nuisances mises en évidence. Quand l'odeur ne signale pas l'élevage de porcs, c'est la vision de la tonne à lisier qui prend le relais. Les emblèmes et le sens qui leur est attribué prennent ici toute leur importance. Dans le jugement public et même lorsqu'ils sont formalisés dans le cadre de procédures, les arguments étayés sont de peu de poids face aux situations conçues comme emblématiques et aux expériences nourries par des distinctions sociales (Lahire, 2004).

Les éleveurs ne comprennent pas certaines critiques. Des conflits éclosent quant à l'interprétation des normes qui, pour les opposants, ne s'avèrent pas toujours efficaces pour prévenir ou réduire les pollutions et les nuisances. Le contenu de l'arrêté préfectoral d'autorisation n'est pas toujours à la hauteur des situations conflictuelles, entre des populations qui souhaitent résoudre un problème de pollution ou de nuisances, et des éleveurs qui respectent l'arrêté sans voir d'amélioration sensible dans leur relation avec le voisinage. C'est notamment le cas lorsque la qualité des eaux a été incriminée lors de l'enquête publique. La dispersion des élevages sur les territoires tend à rendre chacun autant responsable qu'irresponsable des concentrations observées. Là se manifeste toute l'ambiguïté de la notion de pollution diffuse (Bourblanc and Brives, 2009). C'est pourquoi les éleveurs peuvent tous considérer les critiques comme injustes et inappropriées. D'autant qu'en situation, ils ne sont pas toujours concernés par celles qui leur sont adressées, mais plutôt interpellés comme représentants d'un pollueur emblématique.

#### **3.3.5.4. Des critiques insérées dans des territoires**

Les conflits environnementaux sont ambivalents. Ce sont des catalyseurs de situations territoriales dégradées, qui dissimulent parfois des oppositions d'intérêts d'ordre privé ou de vieilles histoires (Pol et al., 2006). Si les critiques sont des indicateurs de qualité environnementale des territoires, ce sont aussi des marqueurs de distinctions sociales (Weersink and Raymond, 2007). Les conflits révèlent en effet les différences de pouvoir et les positions dans l'espace des acteurs. Ils sont producteurs de changement, en particulier de règles et de régulations locales (Torre et al., 2006).

Lors des enquêtes publiques, les critiques des éleveurs varient selon la proximité territoriale de ceux qui les émettent. Les plus proches mettent en avant les nuisances, tandis que les plus éloignés se mobilisent surtout sur les pollutions des eaux (Nicourt and Girault, 2001). Mais cette distanciation se cumule à des distinctions sociales pour affecter les individus. L'ancrage territorial des éleveurs est cependant une ressource pour faire face aux problèmes territorialisés (Raulet-Croset, 2008) : ainsi, ils sont mieux à même de gérer les critiques qui leur sont adressées. Cependant, lorsque territoires de travail et de résidence se confondent, les critiques ne sont pas adressées qu'à l'éleveur, les membres de son ménage sont également impliqués, en étant considérés comme

des représentants ou des messagers. C'est le cas du conjoint ou des enfants pris à partie. Quand les critiques rejaillissent sur les membres du ménage, c'est qu'elles ont acquis une ampleur qui irrigue la société locale. Elles vulnérabilisent d'autant l'éleveur qu'il est économiquement et socialement fragile (Nicourt and De Gasparo, 2005).

### **3.3.5.5. Des critiques à la co-construction et à la démonstration du travail**

Confrontés aux critiques et à l'expérience de l'isolement, les éleveurs, malgré des configurations territoriales différentes, vivent une épreuve comparable, qui les conduit semblablement à reconsidérer leur travail. Comme le client peut, dans le cadre d'une relation de service, devenir de fait une ressource humaine externe (Gadrey, 1990), ceux qui critiquent l'éleveur lui font améliorer ses pratiques de travail. Ce qui implique aussi pour lui un engagement subjectif croissant pour construire une manière de produire acceptable et acceptée. D'un côté, le travail en est transformé mais aussi contraint par l'usage de marques de respect, de négociations, d'aides et d'échanges, qui visent à l'exemplarité. De l'autre, il devient un référent partageable sur le territoire, intégrant les exigences des co-activités avec d'autres acteurs. La situation est comparable à celle que décrit (Weller, 1998), pour qui le public intervient dans la construction des pratiques des agents administratifs : les résidents qui critiquent l'éleveur influencent ses manières de travailler. C'est ainsi qu'ils élaborent des procédures précautionneuses (Nicourt and Girault, 2006b) : ils « *font savoir* » qu'ils vont épandre, sollicitant d'éventuels conseils de report. Ils prévoient leurs déplacements, leurs horaires et leurs destinations, pour éviter un voisin grincheux ou ne pas gêner ou, a contrario, pour susciter l'occasion d'une rencontre, afin de gérer une critique. Pour cela, il leur faut recueillir au quotidien les réactions que peut susciter leur travail. C'est généralement là que les agricultrices ou les conjointes d'agriculteurs interviennent dans la gestion des critiques. Elles jouent un rôle de médiatrices (Nicourt and Girault, 2006a). Au travers de leurs relations de sociabilité, et souvent de leur implication dans la scolarité de leurs enfants - les attentes aux portes des écoles étant des hauts lieux des débats critiques locaux - elles savent transmettre les critiques qui les prennent pour relais. Quant aux éleveurs, ils acquièrent ainsi de nouvelles compétences, notamment de négociation et de présentation de soi. Dès lors, les histoires et les expériences entre éleveurs et résidents normalisent aussi le travail d'élevage.

Dans les situations de cohabitation sociale, les relations de confiance se dégradent plus facilement qu'elles ne se construisent. Des pratiques peu précautionneuses, même anciennes, laissent des traces durables qui, par extension, désignent les autres élevages comme polluants et nuisants. Pour sortir de cette stigmatisation, chaque éleveur a à faire la preuve qu'il se singularise de cet archétype. Il se doit alors de mettre en place des pratiques démonstratives. C'est ainsi que certains recherchent des *techniques pour* atténuer les odeurs. Leur adoption, qui permet de limiter les nuisances, est aussi considérée comme un signe qui vise à la transformation des relations sociales entre l'éleveur et les populations qu'il côtoie. Là encore, se manifeste la distinction entre la gestion des nuisances et celle de la pollution des eaux. C'est que la pollution des eaux n'est pas l'objet de pressions sociales au quotidien. Et que les éleveurs savent bien que la notion de pollution diffuse empêche toute incrimination de l'un d'entre eux en particulier, à moins qu'il ne soit devenu le pollueur emblématique du territoire.

Quand les odeurs sont la source essentielle des critiques, c'est à l'aune de l'épandage du lisier qu'est jugée l'attitude précautionneuse de l'éleveur : enfouir simultanément ou rapidement. Avertir des épandages en projet, modifier les horaires ou les parcours et anticiper les utilisations possibles d'un espace partagé par les voisins deviennent des préalables indispensables. Montrer le travail et en signaler les contraintes, tout en témoignant de marques de précaution permet d'en rendre acceptable des incidents éventuels. Parfois même des offres de services apparaissent compensatoires des nuisances, ainsi de certaines actions si chargées de sens, que des agriculteurs les qualifient de « pédagogiques ». Vider les fosses septiques des voisins constitue une compensation qui transforme la tonne à lisier en objet transactionnel (Nicourt and Girault, 2003). D'autant qu'elle permet d'épandre le contenu des fosses sur les mêmes parcelles.

Lorsque la pression s'exerce dans l'espace public, la réponse vise à l'exemplarité. Celle-ci s'opère au travers de la présentation de l'élevage et de la mise en visibilité des précautions. C'est le cas de la visite de l'installation conçue comme démonstration du travail. Elle vise à mettre en évidence les pratiques qui y sont exercées et à signifier la transparence de l'action de l'éleveur. Certes, les visiteurs ne sont pas des pairs, mais leur jugement participe à la reconnaissance du travail de l'éleveur, au travers de ce substitut. Comme le cahier des charges pour l'aval de la filière ou le label pour le consommateur, la démonstration de travaux emblématiques et la visite d'élevage sont proposées par les éleveurs comme des traductions pouvant avoir valeur probante de leurs



manières de bien travailler aux yeux des profanes que sont les auteurs des critiques. Dès lors, les critiques peuvent autant rendre le métier éprouvant en accentuant l'isolement de l'éleveur, qu'en le remettant en société.

### ***3.4. Conclusion du chapitre***

Il existe une large littérature dans le domaine permettant d'expliquer l'origine sociale des excédents d'azote sur certains territoires et le fait que la tendance puisse se poursuivre. L'usage de l'azote organique a d'abord été posé comme problème de nuisances limitées à quelques territoires circonscrits tandis que celui de l'azote minéral préoccupait d'abord les militaires (explosifs). C'est l'intensification de la production agricole, organisée en France depuis 1946, à la rencontre de la recomposition des territoires ruraux des années 1980, qui l'ont fait émerger comme problème social de pollutions et de nuisances issues des activités agricoles.

Le long parcours de la mise à l'agenda de ce problème met en évidence la dualité du processus entre son affichage stratégique (préserver la qualité des eaux) et le problème perçu (modèle agricole intensif). Bien que conceptuelle, cette précision a des conséquences majeures pour l'action publique puisque même si le problème de qualité de l'eau se résout ou enregistre des avancées substantielles, cela ne terminera pas nécessairement le problème pour autant. Or l'action publique porte non seulement une ambition environnementale mais aussi sociale et économique ce qui détourne l'esprit des outils forgés. Cette situation aboutit à des conflits et des controverses dont l'un des enjeux va jusqu'au sens contemporain du travail agricole. Pour les agriculteurs impliqués, c'est un renouvellement, humainement coûteux, de leur interrogation sur la dignité de leur métier tel que redéfini dans les années cinquante.

## Références bibliographiques du chapitre 3

- Aberdam, S.; Bianchi, S.; Demeude, R.; Ducoudray, E.; Gainot, B.; Genty, M.; Wolikow, C., 2006. *Voter, élire pendant la Révolution française 1789-1799. Guide pour la recherche*. Paris: Editions du CTHS, 573 p.
- Allain, P.H., 2007. Les engrais font croître la colère en Bretagne. *Libération* (03/03/2007),
- Alphandéry, P.; Bourliaud, J., 1996. L'agri-environnement, une production d'avenir ? . *Etudes Rurales*, 141-142: 21-43.
- Anon., 1961. Editorial : L'intégration en agriculture. *Paysans*, 31.
- Autissier, I., 2010. Pollution de l'eau : l'Etat doit mettre au pas l'agriculture industrielle. *Le Monde* (16/06/2010),
- Aznar, O.; Guerin, M.; Jeanneaux, P.; Kirat, T.; Torre, A., 2006. Quels indicateurs mobiliser pour les politiques environnementales locales ? Une approche à partir des services environnementaux et des conflits d'usage. . *Géographie, économie, société*, 8 (3): 369 - 384.  
<http://dx.doi.org/10.3166/ges.8.369-384>
- Banos, V.; Candau, J., 2006. Recomposition des liens sociaux en milieu rural : De la fréquentation d'espaces à la production de normes collectives ? *Espaces et sociétés*, 4 (127): 97-112.  
<http://dx.doi.org/10.3917/esp.127.0097>
- Banos, V.; Candau, J.; Baud, A.C., 2009. Anonymat en localité : Enquête sur les relations de voisinage en milieu rural *Cahiers internationaux de sociologie*, 127 (2): 247-267.  
<http://dx.doi.org/10.3917/cis.127.0247>
- Barles, S., 1999. *La ville délétère*. Seyssel: Champs Vallon, 384 p.
- Barles, S.; Lestel, L., 2007. The nitrogen question - Urbanization, industrialization, and river quality in Paris, 1830-1939. *Journal of Urban History*, 33 (5): 794-812.  
<http://dx.doi.org/10.1177/0096144207301421>
- Baron, P.; Barthelemy, F.; Bouvier, M.; Martin, X.; Vogler, J.P., 2001. Elevages et fonctionnement du Conseil départemental d'hygiène en Ille et Vilaine. Paris IGE-CGGREF. 73 p.  
<http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/media/user/File/PDF/RapportCDH35.pdf>;  
[http://archives.agriculture.gouv.fr/sections/publications/rapports/elevages-et-fonctionnement-du-conseil-departemental-dhygiene-en-ille-et-vilaine/downloadFile/FichierAttache\\_1\\_f0/rapport\\_cdh-0.pdf?nocache=1134040585.85](http://archives.agriculture.gouv.fr/sections/publications/rapports/elevages-et-fonctionnement-du-conseil-departemental-dhygiene-en-ille-et-vilaine/downloadFile/FichierAttache_1_f0/rapport_cdh-0.pdf?nocache=1134040585.85)
- Baschet, J.P., 2009. Fiche variable : gestion de l'azote. . *Agriculture Energie 2030* [Paris]: 9 p.  
[http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf\\_AE2030\\_Gestion\\_de\\_l\\_azote.pdf](http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_AE2030_Gestion_de_l_azote.pdf)
- Becker, H.S., 1985. *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Paris: Métailié (*Leconschoses*), 247 p.
- Bentham, J., 1791. *Panoptique. Mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection et notamment des maisons de force*. Paris: Imprimerie Nationale - Belfond 1977, 221 p.
- Berger, S., 1972. *Peasants against politics: rural organization in Brittany 1911-1967*. Cambridge: Harvard University Press, 298 p.

- Berlan, J.P., 1988 La logique infernale des rendements agricoles. *Le Monde* (14 juin),
- Bernard, P.Y., 2004. Gestion concertée de l'eau en Lorraine. Quels enseignements tirer d'une opération Ferti-Mieux ? *Travaux et innovations*, 10 (111): 25-28.  
<http://www.cra-lorraine.fr/fichiers/agrimieux-travaux-innovation.pdf>
- Bertrand, J.; Gamri, S.; Monteillier, S., 2009. L'agriculture biologique peut-elle être une réponse adaptée aux enjeux territoriaux et environnementaux de qualité de l'eau ? Secrétariat général - Service de la statistique et de la prospective - SSP / SSP/AgroParisTech. 36 p.  
[http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/agribio\\_qualite-eau\\_ssp\\_2009.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/agribio_qualite-eau_ssp_2009.pdf)
- Bodiguel, M., 1996. *La qualité des eaux dans l'Union européenne : pratique d'une réglementation commune*. Paris: L'Harmattan (Collection Environnement), 361 p.
- Bonnaud, L.; Nicourt, C., 2006a. Fragilisation de l'identité professionnelle des éleveurs de porcs et interpellation environnementale. *Rapport pour le Programme Porcherie Verte, Ivry : INRA-SAE2*. Paris INRA. 104 p.
- Bonnaud, L.; Nicourt, C., 2006b. La réorganisation du territoire de l'éleveur mise à l'épreuve des critiques de son travail. *Journées de la Recherche Porcine*. Paris, France: 2006/01/31, 2006/02/01-02. ITP, 241-246.
- Bonnaud, L.; Nicourt, C., 2006c. Les éleveurs de porcs face à leurs détracteurs en Dordogne et dans le Finistère. *Etudes Rurales*, 177: 55-68.  
[http://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=ETRU\\_177\\_0055](http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=ETRU_177_0055)
- Bonnaud, L.; Nicourt, C., 2006d. When farmers face criticism. 5. *Congrès international Environnement et Identités en Méditerranée*. Corte, France: 2006/07/10-12, 2006/07/13. Università di Corsica Pasquale Paoli, 15 p.
- Borvon, G., 2009. Entretien : Morceaux choisis. *Projet europe.eu : écologie de la norme nitrates*.  
<http://europe.sciences-po.fr/index.php/acteurs/associations-ecologistes/33-gerard-borvon>
- Bosc, C.; Doussan, I., 2009. La gestion contractuelle de l'eau avec les agriculteurs est-elle durable ? Approche politique et juridique. *Economie Rurale*, 309 (1): 65-80.  
[http://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=ECRU\\_309\\_0065](http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=ECRU_309_0065);  
<http://www.cairn.info/revue-economie-rurale-2009-1-page-65.htm>
- Bossy, D., 2010. La mise sur l'agenda des problèmes publics saisie par ses niveaux d'analyse : des espaces discrets aux équilibres ponctuels. *Revue Française de Science Politique*, 60 (6): 1180-1183.
- Bouesse, M., 2010. Réduction des risques de pollution d'origine bovine. *Agreste Primeur*, (240 avril): 1-4.  
[http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf\\_primeur240.pdf](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_primeur240.pdf)
- Bourblanc, M., 2004. The multi-level integration of policies: linear or circular movement? The case of water quality policies dealing with agricultural pollutions in Brittany (France). *Conference on the Human Dimensions of Global environmental Change*. Berlin, Germany, 3-4 December 2004, 15 p.
- Bourblanc, M., 2007. *Les politiques de reconquête de la qualité de l'eau face aux pollutions agricoles : changement et stabilité dans les arrangements institutionnels en Côtes-D'Armor (France) et dans le Noord-Brabant (Pays-Bas)*. Science politique, Institut d'études politiques, Paris ; Radboud Universiteit Nijmegen, 613 p.

Bourblanc, M., 2008. Le mythe de l'unité professionnelle agricole à l'épreuve de l'environnement: l'alliance fragile du syndicalisme majoritaire et des organisations coopératives dans la controverse sur les pollutions agricoles en Bretagne. *Les cahiers du Cevipof*, 48: 65-89.

Bourblanc, M.; Brives, H., 2009. La construction du caractère « diffus » des pollutions agricoles. *Etudes Rurales*, 183 (1): 161-176.  
[http://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=ETRU\\_183\\_0161](http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=ETRU_183_0161);<http://www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2009-1-page-161.htm>

Bourliaud, J.; Girault, J.M.; Nicourt, C., 2007. La production agricole face au questionnement environnemental. *Colloque : Nouvelles urbanités, nouvelles ruralités en Europe*. Bruxelles (BEL);Strasbourg (FRA): 2000/05/10-12. Peter Lang, 233-240.

Boussingault, J.B., 1843-1844. *Economie rurale considérée dans ces rapports avec la chimie, la physique et la météorologie*. Paris: Béchet Jeune, 643 p. - 636 p.

Brives, H., 1998. L'environnement, nouveau pré carré des Chambres d'agriculture ? *Ruralia*, (1998-02).  
<http://ruralia.revues.org/pdf/30>

Brives, H., 2001. *Mettre en technique : conseillers agricoles et pollution de l'eau en Bretagne*. Université Paris X, Paris.356 p.  
<http://strates.revues.org/440>

Brun, A., 2003. Aménagement et gestion des eaux en France : l'échec de la politique de l'eau face aux intérêts du monde agricole. *Vertigo*, 4 (3): 1-6.  
<http://vertigo.revues.org/3779?file=1>

Brun, P.; Frey, V., 2009. Mise en œuvre des mesures agricoles dans les SDAGE et les zones soumises à contraintes environnementales Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation / Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux. 68 p.  
[http://archives.agriculture.gouv.fr/sections/publications/rapports/mise-en-oeuvre-mesures/downloadFile/FichierAttache\\_1\\_f0/rapport1764-%20mesuresagricoles-SDAGE.pdf?nocache=1134040585.85](http://archives.agriculture.gouv.fr/sections/publications/rapports/mise-en-oeuvre-mesures/downloadFile/FichierAttache_1_f0/rapport1764-%20mesuresagricoles-SDAGE.pdf?nocache=1134040585.85)

Cahart, P.; Burgard, L.R.; Joly, A.; Rogeau, C.; Benetière, J.J.; Gravaud, A.; Le Bail, P.; Vogler, J.P., 1999. Rapport d'évaluation sur la gestion et le bilan du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole. Tome 1 rapport de synthèse. Tome 2 Annexes Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Inspection générale des Finances;Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Conseil général du génie rural des eaux et forêts;Ministère de l'agriculture et de la Pêche, Comité permanent de coordination des inspections. 421 p.  
[http://archives.agriculture.gouv.fr/sections/publications/rapports/rapport-devaluation-sur-la-gestion-et-le-bilan-du-programme-de-maitrise-des-pollutions-dorigine-agricole/downloadFile/FichierAttache\\_1\\_f0/rapport\\_pmpoa-0.pdf?nocache=1134040585.85](http://archives.agriculture.gouv.fr/sections/publications/rapports/rapport-devaluation-sur-la-gestion-et-le-bilan-du-programme-de-maitrise-des-pollutions-dorigine-agricole/downloadFile/FichierAttache_1_f0/rapport_pmpoa-0.pdf?nocache=1134040585.85)

Caron, A.; Torre, A., 2006. Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité : Les conflits d'usage et de voisinage dans les espaces naturels et ruraux. *Développement Durable et Territoires*, (7).  
<http://developpementdurable.revues.org/pdf/2641>

Castel, R., 1991. De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle. In: Donzelot, J., (dir.), ed. *Face à l'exclusion. Le modèle français*. Paris: Esprit, 137-168.

Castel, R., 1999. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Paris: Gallimard (*Folio*), 813 p.

- Champagne, P., 1986. La reproduction de l'identité. *Actes de la recherche en sciences sociales*, (65): 41-64.  
<http://dx.doi.org/10.3406/arss.1986.2349>
- Champagne, P., 2003. Douleureuse marche vers « le progrès ». Quand les paysans servent de cobayes. *Le Monde diplomatique* (04/2003): p. 8,  
<http://www.monde-diplomatique.fr/2003/04/CHAMPAGNE/10079>
- Chaon, A., 2010. Pollutions agricoles : la Cour des comptes pointe le coût de l'inaction. *Dépêche AFP* (09/02/2010),
- Chaptal, J.A., 1819. *De l'industrie française*. Paris: A. A. Renouard, 248p. - 462 p.
- Chaptal, J.A., 1823. *Chimie appliquée à l'agriculture*. Paris: Mme Huzard, 484 p.
- Chassagne, E., 1993. Le tourisme vert. In: (dir), H.B., ed. *L'aménagement de l'espace rural : rapport de séminaire établi par les élèves de l'ENA de la promotion Gambetta*. Paris: La Documentation Française, 339-414.
- Chateauraynaud, F.; Torny, D., 1999. *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*. Paris: Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales (*Recherches d'histoire et de sciences sociales* ; 87), 476 p.
- Chrétien, J.; Concaret, J.; Mere, C., 1974. Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux d'alimentation. *Annales Agronomiques*, 253 (2): 499-513.
- Coquery, M., 1952. L'agriculture française et le plan de modernisation et d'équipement. *Bulletin de la Société française d'économie rurale*, 4 (3): 76-81.  
<http://dx.doi.org/10.3406/ecoru.1952.1286>
- Corbin, A., 1982. *Le miasme et la jonquille : L'odorat et l'imaginaire social XVIIIè-XIXè siècles*. Paris: Aubier-Montaigne (*Collection Historique*), 334 p.
- Cour des Comptes, 2002. La préservation de la ressource en eau face aux pollutions d'origine agricole : le cas de la Bretagne. Rapport au Président de la République suivi des réponses des administrations et des organismes intéressés Paris Cour des Comptes. 294 p.  
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/024000109/0000.pdf>
- Cour des Comptes, 2010. Les instruments de la gestion durable de l'eau In: comptes, C.d., ed. *Rapport public annuel 2010 de la Cour des comptes* Paris: Cour des comptes, 617-655.  
[http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPA/24\\_instruments-gestion-durable-eau.pdf](http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPA/24_instruments-gestion-durable-eau.pdf)
- DATAR, 2003. *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*. Paris: La Documentation française (*Etude prospective*), 64 p.  
[http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp\\_ref=034000553&brp\\_file=0000.pdf](http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=034000553&brp_file=0000.pdf)
- De Gasparo, S.; Dejours, C.; Nicourt, C., 2002. Pressions environnementales, souffrances et recomposition du métier d'éleveur *Colloque : Organisation, intensité du travail, qualité du travail, 2002/11/21-22*. Paris, France, 8 p.
- De Gasparo, S.; Dejours, C.; Nicourt, C., 2006. Interpellations environnementales d'élevages et vécu au travail d'éleveurs. *Organisation et intensité du travail*. Toulouse (FRA): Octarès, 335-343.
- Debatisse, M., 1963. *La révolution silencieuse*. Paris: Calman-Levy (*Questions d'actualité*), 275 p.

Deffontaines, J.P.; Benoit, M.; Brossier, J.; Chia, E.; Gras, F.; Roux, M., 1993. *Agriculture et qualité des eaux. Diagnostic et propositions pour un périmètre de protection*. Paris: INRA, 334 p.

Deneufbourg, M.; Vandenberghe, C.; Marcoen, J.M., 2010. Application of the Action Programme and impact evaluation at a catchment scale (Arquennes, Belgium). *Biotechnologie Agronomie Societe et Environnement*, 14 (S1): 27-38.

<http://www.bib.fsagx.ac.be/base/>

Deuffic, P.; Candau, J., 2006. Farming and landscape management: How French farmers are coping with the ecologization of their activities. *Journal of Agricultural & Environmental Ethics*, 19 (6): 563-585.

<http://dx.doi.org/10.1007/s10806-006-9010-0>

Diry, J.P., 1985. *L'industrialisation de l'élevage en France. Economie et géographie des filières avicoles et porcines*. Paris: Ophrys, 680 p.

Doussan, I., 1995. Du droit des nuisances au droit des pollutions, ou le droit protecteur de l'agriculture intensive. *Revue de Droit Rural*, 234 (6-7): 322-326.

Doussan, I., 2002a. *Activité agricole et droit de l'environnement, l'impossible conciliation ?* Paris: L'Harmattan (*Logiques juridiques*), 485 p.

Doussan, I., 2002b. Droit, agriculture, environnement: Bilan et perspectives ou dépôt de bilan en perspective ? *Droit de l'environnement*, (99): 156-162.

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00364658/en/>

Dron, D., 2001. L'environnement ou la résurrection des agriculteurs ? *Etudes*, 394 (5): 617-627.

[http://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=ETU\\_945\\_0617](http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=ETU_945_0617); <http://www.cairn.info/revue-etudes-2001-5-page-617.htm>

Dupont, G., 1999. La Bretagne échoue dans sa « reconquête » de l'eau. *Le Monde* (29/07/1999),

Duran, P., 1999. *Penser l'action publique* Paris: LGDJ (*Droit et société. Série Politique*), 212 p.

Foucault, M., 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris: Gallimard, 328 p. .

France Nature Environnement, 2010. La Lettre eau. *Revue de France Nature Environnement*, n°50 (mars 2010): 16 p.

Freudenburg, W.R., 2005. Privileged access, privileged accounts: Toward a socially structured theory of resources and discourses. *Social Forces*, 84 (1): 89-114.

<http://www.escholarship.org/uc/item/3mv1z5n8>

Frouws, J., 1997. The Changing Parameters of Social Regulation and Governance in Agriculture. *Images and Realities of Rural Life. Wageningen Perspectives on Rural Transformations, Henk de Haan and Norman Long, Van Gorcum, Assen (1997)*. 77-88.

Gadrey, J., 1990. Rapports sociaux de service : une autre régulation. *Revue Economique*: 49-70.

<http://dx.doi.org/10.2307/3502124>

Genest, C.; Leclercq, C.; Maranda, M.F., 2005. Les conduites de retrait comme stratégies défensives face au harcèlement psychologique au travail. *Pistes*, 7 (3): 18 p.

<http://www.pistes.uqam.ca/v7n3/pdf/v7n3a5.pdf>

Gervais, M.; Jollivet, M.; Tavernier, Y., 1976. *La fin de la France paysanne*. Paris: Le Seuil (*Histoire de la France rurale*).

Gervais, M.; Servolin, C.; Weil, J., 1965. *Une France sans paysans*. Paris: Éditions du Seuil (*Société ; 7*), 128 p.

Giblin, B., 2003. L'eau : une question géopolitique, en France aussi. *Hérodote*, 110: 9-28.  
<http://dx.doi.org/10.3917/her.110.0009>

Gouëset, C., 2010. La Bretagne terre de nitrates depuis 40 ans. *L'Express* (25/06/2010),  
[http://www.lexpress.fr/actualite/environnement/la-bretagne-terre-de-nitrates-depuis-40-ans\\_779749.html](http://www.lexpress.fr/actualite/environnement/la-bretagne-terre-de-nitrates-depuis-40-ans_779749.html)

Gramaglia, C., 2008. Des poissons aux masses d'eau : les usages militants du droit pour faire entendre la parole d'êtres qui ne parlent pas. *Politix*, 83 (3): 133-153.

Granjou, C.; Mauz, I., 2009. Les éleveurs et leurs voisins. Etude du renouvellement des rhétoriques professionnelles d'une profession contestée. *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, 90 (2): 215 - 235.  
<http://www.raestud.eu/pdf/leseleveurset%20leursvoisins.PDF>

Grujard, É., 2008. Les conditions géopolitiques d'une gestion durable de l'eau : le cas du bassin rennais. *Norois*, 206 (1): 91-110.  
<http://dx.doi.org/10.4000/norois.92>

Guérin, M., 2005. *Conflits d'usage à l'horizon 2020 : quels nouveaux rôles pour l'État dans les espaces ruraux et périurbains ?* Paris: Commissariat général du plan, 220 p.  
[http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain\\_site/content/download/1945/15725/version/1/file/conflits\\_usage\\_territoire.pdf](http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/content/download/1945/15725/version/1/file/conflits_usage_territoire.pdf)

Guyton-Morveau, A.; Chaptal, J., 1804. Rapport demandé à la classe des Sciences Physiques et Mathématiques de l'Institut, sur la question de savoir si les manufactures qui exhalent une odeur désagréable peuvent être nuisibles à la santé. *Annales de chimie*, 54: 96-109.

Hamon-Cholet, S.; Rougerie, C., 2000. La charge mentale au travail : des enjeux complexes pour les salariés. *Economie et statistiques*, (339-340): 243-255.  
<http://dx.doi.org/10.3406/estat.2000.7487>

Hénin, S.c., 1980. *Activités agricoles et qualité des eaux. Rapport du groupe de travail*. Paris: Ministère de l'agriculture;Ministère de l'environnement.

Houiller, F., 1953. Les plans de modernisation de l'agriculture. *Revue Economique*, 4 (5): 639-672.  
<http://dx.doi.org/10.2307/3497114>

IFEN, 1997. *Agriculture et environnement : les indicateurs*. Orléans: IFEN, 72 p.

INSEE, 1998. *Les campagnes et leurs villes*. Paris: INSEE-INRA (*Contours et caractères*), 203 p.

Kastens, B.; Newig, J., 2008. Will participation foster the successful implementation of the water framework directive? The case of agricultural groundwater protection in northwest Germany. *Local Environment*, 13 (1): 27-41.  
<http://dx.doi.org/10.1080/13549830701581713>

Kingdon, J.W., 1984. *Agendas, alternatives, and public policies*. Boston: Little, Brown 240 p.

Kirat, T.; Torre, A.; Caron, A.; Aviles, A.; Lefranc, C.; Galman, M.; Melot, R.; Rialland, C.; Salazar, M.-I., 2004. Modalités d'émergence et procédures de résolution des conflits d'usage autour de l'espace et des ressources naturelles. Analyse dans les espaces ruraux CNRS, Programme Environnement, Vie, Sociétés : Territoires, environnement et nouveaux modes de gestion : La gouvernance en question. 250 p.

[http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/03/42/68/PDF/Programme\\_Environnemen\\_kirat\\_torre.pdf](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/03/42/68/PDF/Programme_Environnemen_kirat_torre.pdf)

Lacroix, A.; Mollard, A., 1994. Agriculture et gestion de l'environnement : du conflit au compromis ? CNRS. 18.

Lacroix, V., 2008. *Evolution des politiques environnementales françaises sur quarante ans*. Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire, Université Libre de Bruxelles Bruxelles. <http://www.memoireonline.com/11/08/1622/Evolution-des-politiques-environnementales-franaises-sur-quarante-ans.html>

Lacroix, V.; Zaccai, E., 2010. Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante. *Revue française d'administration publique*, 134 (2): 205-232. <http://dx.doi.org/10.3917/rfap.134.0205>

Lahire, B., 2004. *La culture des individus : dissonances culturelles et distinction de soi*. Paris: La Découverte (Textes à l'appui ), 780 p.

Lamine, C., 2011. Anticiper ou temporiser : injonctions environnementales et recompositions des identités professionnelles en céréaliculture. *Sociologie du Travail*, 53 (1): 75-93. <http://dx.doi.org/10.1016/j.soctra.2010.12.002>

Laporte, D., 1978. *Histoire de la merde*. Paris: Bourgeois (Première livraison), 119 p.

Lascoumes, P., 1994. *L'éco-pouvoir ; environnement et politiques*. Paris: La Découverte, 318 p.

Lascoumes, P., 1995. Les arbitrages publics des intérêts légitimes en matière d'environnement. *Revue Française de Science Politique*, 6. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp\\_0035-2950\\_1995\\_num\\_45\\_3\\_403538](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1995_num_45_3_403538)

Laurent, C.; Rémy, J., 2004. Multifonctionnalité des activités, pluralité des identités. *Cahiers de la Multifonctionnalité*, (7): 152 p. [http://agents.cirad.fr/pjjimg/marcel.djama@cirad.fr/M.\\_Djama\\_CAHIERMF7\\_pp\\_36\\_39\\_2004.pdf](http://agents.cirad.fr/pjjimg/marcel.djama@cirad.fr/M._Djama_CAHIERMF7_pp_36_39_2004.pdf)

Le Bihan, J., 1961. Qu'est-ce que l'intégration ? *Paysans*, 31: 7-20.

Le Bourdonnec, Y., 1996. *Le miracle breton*. Paris: Calmann-Lévy.

Le Bourhis, J.-P., 2004. *La publicisation des eaux. Rationalité et politique dans la gestion de l'eau en France (1964-2003)*. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I. [http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00352536/PDF/lebourhis\\_2004\\_these\\_base\\_sans\\_ill.pdf](http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00352536/PDF/lebourhis_2004_these_base_sans_ill.pdf)

Le Bourhis, J.-P., 2005. Water Parliaments : some examples. *Making things public, Atmospheres of democracy*. MIT Press, p.482-485. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00275803/en/>

Le Bourhis, J.-P., 2008. Expertise en réseau et légitimation de l'action publique. In: Vion, A.e.a., ed. *Action publique et légitimité professionnelle*. Paris, LGDJ, p. 209-222. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00416001/en/>

Le Bourhis, J.-P.; Silvia, B., 2007. De l'expertise comme mode d'articulation entre l'Etat et les



mouvements sociaux; Etude de deux réseaux d'acteurs autour de la gestion du territoire en France et en Italie (1975-2005).

[http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00475602/PDF/lebourhis\\_bruzzone\\_2007\\_1\\_expertise\\_comme\\_mode\\_d\\_articulation\\_entre\\_Etat\\_et\\_mouvement\\_environmental.pdf](http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00475602/PDF/lebourhis_bruzzone_2007_1_expertise_comme_mode_d_articulation_entre_Etat_et_mouvement_environmental.pdf)

Le Goffe, P.; Delache, X., 1997. Impacts de l'agriculture sur le tourisme. Une application des prix hédonistes. *Economie Rurale*: 3-10.

<http://dx.doi.org/10.3406/ecoru.1997.4861>

Le Monde, 2011. Gros plan sur les pollueurs d'atmosphère. *Le Monde*, n°20636 (samedi 28 mai 2011): p. 10,

Lessirard, J.; Quevremont, P., 2008. La filière porcine française et le développement durable. Ministères de l'écologie et de l'agriculture, Paris, France. 74p. + annexes.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000311/0000.pdf>

Linares, J.; de Fauconnier, P.; Radier, V., 2002. Déprime au travail. L'épidémie. De l'ouvrier au cadre sup. *Le Nouvel Observateur*, 1941: 12-22,

Luginbühl, Y., 1991. Le paysage rural. La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ? *Etudes Rurales*, (121-124): 27-44.

Maget, M., 1955. Remarques sur le village comme cadre de recherches anthropologiques. *Bulletin de psychologie*, 6 (7-8): 375-382.

Mahé, L.P., 1977. Le coût des fluctuations cycliques agricoles pour la collectivité. *Revue Economique*, 28 (6): 974-1004.

<http://dx.doi.org/10.2307/3500949>

Manneville, V.; Lequenne, D.; Le Gall, A.; Lucbert, J., 2008. *Evaluation du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole, 2 Juillet 2008 Compte rendu n°190833012*. Paris: Institut de l'Elevage, Département Techniques d'Elevage et Qualité, Service Bâtiment-Environnement

Maresca, B., 2003. Eaux et Rivières de Bretagne, une association de protection de la nature et de défense de l'environnement entre contestation et participation. *20 ans d'enquêtes publiques en Bretagne. Protection de l'eau et participation du public* France, 37-42.

[http://eau-et-rivieres.asso.fr.iodia.info/media/user/File/colloque\\_EnqPublique03%281-33%29.pdf](http://eau-et-rivieres.asso.fr.iodia.info/media/user/File/colloque_EnqPublique03%281-33%29.pdf)

Massard-Guilbaud, G., 2010. *Histoire de la pollution industrielle*. Paris: Editions de l'EHESS, 404 p.

Mathieu, N.; Pivot, A.; Auris, A., 1993. Agriculture et environnement : quelle recherche pour quelle société ? Un entretien avec Edgard Pisani. *Natures Sciences Sociétés*, 1 (4): 336-341.

<http://dx.doi.org/10.1051/nss:2006009>

Ministère de l'environnement, 1990. Discours de Monsieur Brice Lalonde : point presse sur la politique de l'eau 20 février 1990. 4 p.

Nicourt, C., 2007. Distinguer les "bons éleveurs". *Journées de la Recherche Porcine*. Paris, France: 2007/02/06-08. ITP, 187-192.

Nicourt, C., 2009. Le Cochon d'Or : un modèle d'excellence professionnelle pour l'élevage des porcs ? *Economie Rurale*, (313-314): 24-37.

[http://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=ECRU\\_313\\_0024](http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=ECRU_313_0024)

Nicourt, C.; De Gasparo, S., 2005. Critique du travail et fragilisation de l'identité de l'éleveur.

*Journées de la Recherche Porcine*. Paris, France: 2005/02/01, 2005/02/03. ITP Editions, 391-396.

Nicourt, C.; Girault, J.M., 2001. Interpellations centrales et périphériques d'éleveurs au cours d'enquêtes publiques. *Colloque sur la dynamique rurale, l'environnement et les stratégies spatiales*. Montpellier, France: 2001/09/13, 2001/09/14. Université Paul Valéry, 145-153.

Nicourt, C.; Girault, J.M., 2002. Politiques réglementaires et politiques volontaires : un couple de prescriptions efficace pour limiter les pollutions d'origine agricole ? *INRA Sciences Sociales*, 15 (4/01): 1-4.

Nicourt, C.; Girault, J.M., 2003. Oppositions et gestions des oppositions à l'installation ou au développement des élevages : des éleveurs dans des enquêtes publiques. *Journées de la Recherche Porcine*. Paris, France. ITP Editions, 211-216.

Nicourt, C.; Girault, J.M., 2004. L'enquête publique : un travail pour l'éleveur. *Journées de la Recherche Porcine*. Paris, France, 3-5/02/2004: 2004/02/03, 2004/02/05. ITP Editions, 113-118.

Nicourt, C.; Girault, J.M., 2006a. Contributions invisibles au travail d'élevage et fragilisation identitaire des conjointes d'agriculteurs. *Ruralia, revue de l'Association des ruralistes français*, (18-19): 277-289.

<http://ruralia.revues.org/pdf/1311>

Nicourt, C.; Girault, J.M., 2006b. Une co-construction territoriale des règles du travail d'éleveur. *Economie Rurale*, (291): 42-59.

<http://economierurale.revues.org/pdf/598>

Nicourt, C.; Girault, J.M., 2009a. Le coût humain des pesticides : comment les viticulteurs et les techniciens viticoles français font face au risque. *Vertigo*, 9 (3): 1-12.

<http://vertigo.revues.org/9197?file=1>

Nicourt, C.; Girault, J.M., 2009b. Une histoire des boues : le sort des vidanges à Paris au XIX<sup>ème</sup> siècle et les difficultés du passage de l'amendement agricole à l'épuration. In: Khallaayoune, K.; Cabaret, J., eds. *Traitement et réutilisation des eaux usées : impact sur la santé et l'environnement*. Rabat (MAR): Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, 7-20.

Nicourt, C.; Girault, J.M.; Bourliaud, J., 2000. Les odeurs d'élevages : textes, conflits et négociations locales. *Economie Rurale*, (260): 79-89.

[http://www.persee.fr/articleAsPDF/ecoru\\_0013-0559\\_2000\\_num\\_260\\_1\\_1112/article\\_ecoru\\_0013-0559\\_2000\\_num\\_260\\_1\\_1112.pdf](http://www.persee.fr/articleAsPDF/ecoru_0013-0559_2000_num_260_1_1112/article_ecoru_0013-0559_2000_num_260_1_1112.pdf)

Nicourt, C.; Girault, J.M.; Bourliaud, J., 2001a. Droit de l'environnement et recomposition de l'espace rural : l'impossible refoulement des odeurs. *Colloque : Le droit rural et ses pratiques dans l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'espace rural. Approche conjointe des économistes, des juristes et des sociologues*. Paris, France: 1999/11/25, 1999/11/26. L'Harmattan, 359-369.

Nicourt, C.; Girault, J.M.; Bourliaud, J., 2001b. *L'implication environnementale des agriculteurs : entre prescriptions réglementaires et politiques volontaires. Etudes de cas en Dordogne et Seine-et-Marne*. Ivry-sur-Seine (FRA): INRA-STEPE.

Novek, J., 2003. Intensive hog farming in Manitoba: Transnational treadmills and local conflicts. *Canadian review of sociology and anthropology*, 40 (1): 3-26.

<http://dx.doi.org/10.1111/j.1755-618X.2003.tb00233.x>

Ollitrault, S., 2001. Les écologistes français, des experts en action. *Revue Française de Science Politique*, 51 (1-2): 105-130.

<http://dx.doi.org/10.3406/rfsp.2001.403609>

Orange, M.; Hopquin, B., 2000. L'impossible transparence de l'eau. *Le Monde* (12 novembre 2000),

Pech, M.; Dupraz, P., 2009. *De l'intérêt des observatoires dans la résolution des conflits locaux : une approche en termes de science politique et de droit public*. Paris: INRA-Institut National de la Recherche Agronomique, 38 p.

Perrier-Cornet, P., 2003. Quelles perspectives pour les campagnes françaises ? *Projet*, 274 (2): 42-50.  
[http://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=PRO\\_274\\_0042](http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=PRO_274_0042);  
<http://www.cairn.info/revue-projet-2003-2-page-42.htm>

Perrier-Cornet, P.; Hervieu, B., 2002. *A qui appartient l'espace rural ? Enjeux publics et politiques*. La Tour d'Aigues: Ed. de l'Aube, 141 p.

Perrot, M.; de la Soudière, M., 1998. La résidence secondaire : un nouveau mode d'habiter la campagne ? *Ruralia, revue de l'Association des ruralistes français*, (2): 137-149.  
<http://ruralia.revues.org/pdf/34>

Pervanchon, F.; Blouet, A., 2002. Lexique des qualificatifs de l'agriculture. *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, 45: 117-137.

Petit, J.; Werf, H.M.G.v.d., 2003. Perception of the environmental impacts of current and alternative modes of pig production by stakeholder groups. *Journal of Environmental Management*, 68 (4): 377-386.  
[http://dx.doi.org/10.1016/s0301-4797\(03\)00105-1](http://dx.doi.org/10.1016/s0301-4797(03)00105-1)

Pharo, P., 1991. *Politique et savoir-vivre : enquête sur les fondements du lien civil*. Paris: L'Harmattan (*Logiques sociales*), 159 p.

Picquot, J.F., 2000. 24 mois de fonctionnement du conseil départemental d'hygiène d'Ille-et-Vilaine mai 1997-mai 1999 ou le temps du tango Comité de défense des 4 cantons (Maure de Bretagne - Guichen - Pipriac - Plélan le Grand); France nature environnement. 377 p.  
[http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/media/user/File/Le%20Temps%20du%20Tango\\_1999.pdf](http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/media/user/File/Le%20Temps%20du%20Tango_1999.pdf)

Piechaczyk, X., 1998. Les rôles des commissaires enquêteurs et l'intérêt général. *Politix*, 42: 93-122.  
<http://dx.doi.org/10.3406/polix.1998.1726>

Pierre, G.; Madeline, P.; Margetic, C.; Bermond, M., 2008. Durabilité, agricultures et territoires : quels questionnements pour les ruralistes d'universités de l'Ouest ? *Géocarrefour*, 83 (3): 245-250.  
[http://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=GEOC\\_833\\_0245](http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=GEOC_833_0245);  
<http://www.cairn.info/revue-geocarrefour-2008-3-page-245.htm>

Pol, E.; Di Masso, A.; Castrechini, A.; Bonet, M.R.; Vidal, T., 2006. Psychological parameters to understand and manage the Nimby effect. *Revue Européenne de Psychologie Appliquée/European Review of Applied Psychology*, 56 (1): 43-51.  
<http://dx.doi.org/10.1016/j.erap.2005.02.009>

Prieur, M., 1981. Requiem pour la réserve des droits des tiers. *Revue Juridique de l'Environnement*, (4): 289-293.

Prieur, M., 1996. *Droit de l'environnement*. Paris: Dalloz-Sirey (*Precis Dalloz*), 916 p.

Pujol, J.L.; Dron, D., 1998. *Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige*. Paris: Documentation française (*Collection des rapports officiels*).

- Rambaud, P., 1969. *Société rurale et urbanisation*. Paris: Le Seuil, 318 p.
- Raulet-Croset, N., 2008. La dimension territoriale des situations de gestion. *Revue française de gestion*, 184 (4): 137-150.  
<http://dx.doi.org/10.3166/rfg.184.137-150>
- Rémy, J., 1981. *Le métier d'agriculteur. Façons de produire et façons d'être des agriculteurs sarthois*. Paris: INRA, 265 p - 290 p. - 239 p.
- Rémy, J., 1987. La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur. *Sociologie du Travail*, (4): 415-441.
- Rémy, J., 1998. Quelle(s) culture(s) de l'environnement ? *Ruralia*, (2): 85-103.  
<http://ruralia.revues.org/pdf/31>; <http://ruralia.revues.org/document31.html>
- Robreau, F.; Massabie, P.; Martin-Houssart, G., 2010. Les bâtiments d'élevage porcin entre 2001 et 2008 : La gestion des effluents dans les élevages porcines. *Agreste Primeur*, 248: 4 p.  
[http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf\\_primeur248.pdf](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_primeur248.pdf)
- Roguet, C.; Massabie, P.; Ramonet, Y.; Rieu, M., 2009. Les élevages porcins de demain vus par les acteurs de terrain. *Journées Recherche Porcine*. Paris, France, 3-4/02/2009, 285-290.  
<http://www.journees-recherche-porcine.com/texte/2009/eco/eco01.pdf>
- Rouveyrant, J.C., 1961. Quelques éléments d'information sur l'intégration verticale en matière de production porcine. *Paysans*, 31: 21-27.
- Sattler, C.; Nagel, U.J., 2010. Factors affecting farmers' acceptance of conservation measures-A case study from north-eastern Germany. *Land Use Policy*, 27 (1): 70-77.  
<http://dx.doi.org/10.1016/j.landusepol.2008.02.002>
- SCEES, 2004. 14% de porcs à l'engraissement en pension. *Agreste Primeur*, (148): 4 p.  
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur148.pdf>
- Sebillote, M.; Allais, C.; Landais, E.; Lecoeur, H., 1996. *Les mondes de l'agriculture : une recherche pour demain*. Paris: INRA (*Sciences en questions*), 258 p.
- Sheppard, E., 2004. Problème Public. In: Boussaguet, L.; Jacquot, S.; Ravinet, P., eds. *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris: Presses de Sciences Po, 405-413.
- Simmel, G., 1912. *Le conflit*. Dijon-Quetigny: Circé (ed 1998), 160 p.
- Tardieu, A., 1852. *Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité*. Paris: Baillière, 1879 p.
- Torre, A.; Aznar, O.; Caron, A.; Chia, E.; Galman, M.; Jeanneaux, P.; Melot, R.; Paoli, J.C.; Thinon, P.; Bonin, M.; Guérin, M.; Kirat, T.; Lefranc, C.; Salazar, M.I., 2006. Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains : Le cas de six zones géographiques françaises. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, (3): 415-453.
- Tunney, H.; Schulte, R.; Schmidt, O., 2009. Selected papers from the international conference "Grassland and the Water Framework Directive" held at Teagasc, Johnstown Castle Environment Research Centre, Wexford, Ireland, 12-14 November 2008. *Grassland and the Water Framework Directive*. Wexford, Ireland, 12-14 November 2008. School of Agriculture, Food Science and Veterinary Medicine, 1-255.  
<http://www.cabi.org/cabdirect/FullTextPDF/2010/20103226762.pdf>

van Tilbeurgh, V.; Le Cozler, Y.; Disenhaus, C., 2008. La durabilité des exploitations laitières : rôle du territoire dans leur fonctionnement en Ille-et-Vilaine. *Géocarrefour*, 83 (3): 235-244.  
[http://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=GEOC\\_833\\_0235](http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=GEOC_833_0235);<http://www.cairn.info/revue-geocarrefour-2008-3-page-235.htm>;<http://geocarrefour.revues.org/index6976.html>

Villey Desmererets, F.; Ballay, D.; Tricard, D.; Henry de Villeneuve, C.; Commissariat général du plan; CAS Conseil national de l'évaluation, 2001. *La politique de préservation de la ressource en eau destinée à la consommation humaine*. Paris: La Documentation française, 408 p.  
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/014000744/0000.pdf>

von Liebig, J., 1844. *Chimie organique appliquée à la physiologie végétale et à l'agriculture. Traduction faite sur les manuscrits de l'auteur par Charles Gerhardt*. Paris: Fortin, Masson et Cie, 544 p.

Weersink, A.; Raymond, M., 2007. Environmental Regulations Impact on Agricultural Spills and Citizen Complaints. *Ecological Economics*, 60 (3): 654-60.  
<http://dx.doi.org/10.1016/j.ecolecon.2005.12.023>

Weiss, K.; Moser, G.; Germann, C., 2006. Perception de l'environnement, conceptions du métier et pratiques culturelles des agriculteurs face au développement durable. *Revue Européenne de Psychologie Appliquée/European Review of Applied Psychology*, 56 (2): 73-81.  
<http://dx.doi.org/10.1016/j.erap.2005.04.003>

Weller, J.M., 1998. La modernisation des services publics par l'usager : une revue de la littérature (1986-1996). *Sociologie du Travail*, 40 (3): 365-392.

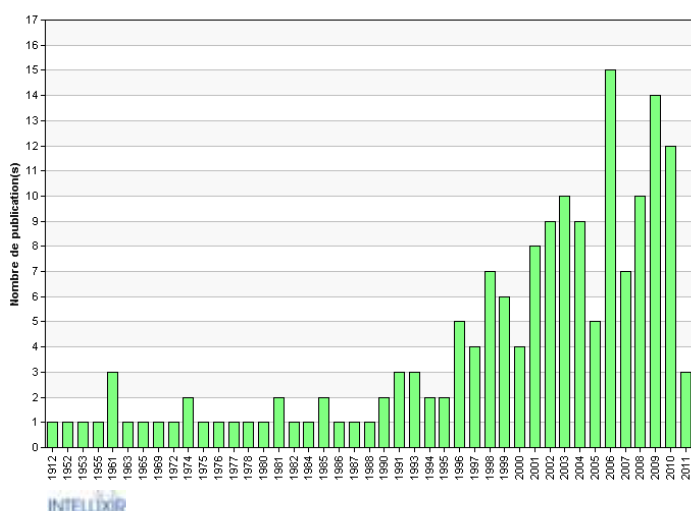
Welsh, R.; Hubbell, B.; Carpentier, C.L., 2003. Agro-Food System Restructuring and the Geographic Concentration of US Swine Production. *Environment and Planning A*, 35 (2): 215-29.  
<http://dx.doi.org/10.1068/a352>

Zappi, 1997. Un tiers des ressources en eau potable sous la menace des nitrates. *Le Monde* (10/07/1997),

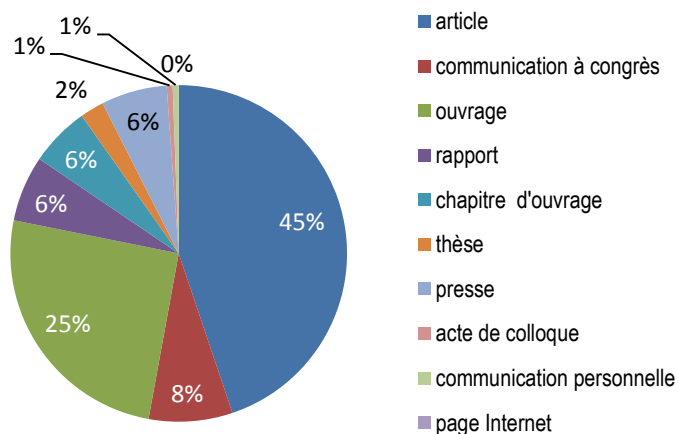
## Analyse du corpus bibliographique du chapitre 3

Le chapitre comporte 174 références, soit 12% du corpus total. De par la thématique, les références citées sont plus anciennes, 32 % antérieures à 1998. Il s'agit surtout d'ouvrages ou chapitres d'ouvrages (31 %) et de revues (45 %) majoritairement francophones. Les domaines de compétences des principaux auteurs sont la sociologie, le droit et les sciences politiques.

### Répartition par date de publication



### Typologie des documents



### Principales sources citées

Sources	Documents
Journées de la recherche porcine	6
Economie Rurale	6
Le Monde	6
Études rurales	4
Revue française de science politique	4
Ruralia	4
Agreste Primeur	3
Paysans	3
Revue Economique	3
Sociologie du Travail	3
Géocarrefour	2
Politix	2
Revue Européenne de Psychologie Appliquée/European Review of Applied Psychology	2
VertigO	2

### Principaux auteurs cités

Auteurs	Documents
Nicourt C	21
Girault J	12
Bourliaud J	5
Bourblanc M	5
Rémy J	4
Le Bourhis J	4
Bonnaud L	4
Torre A	4
Doussan I	4
De Gasparo S	3
Caron A	3
Brives H	3
Candau J	3
Kirat T	3
Chaptal J	3
Gervais M	2
Lascoumes P	2
Prieur M	2
Castel R	2

